

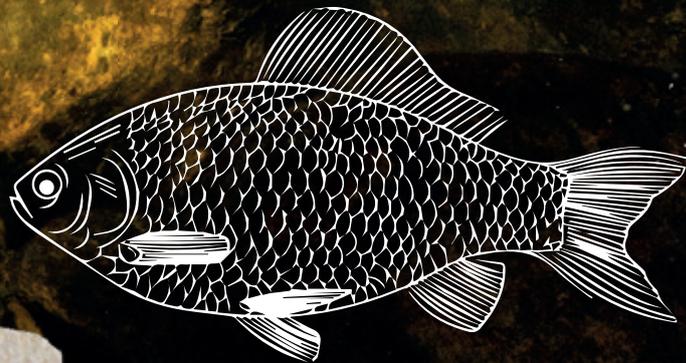


RAPPORT

ANNUEL D'ACTIVITÉS 2020

FÉDÉRATION DE LA HAUTE-VIENNE POUR LA PÊCHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

ASSOCIATION LOI 1901 - CARACTÈRE D'UN ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE
- AGRÉÉE AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.





SOMMAIRE

● Présentation institutionnelle	5
Présentation de la Fédération de Pêche de la Haute-Vienne	6
Organisation des ressources humaines.....	8
Réunions et participations du Conseil d'Administration et du Bureau.....	12
Réunions et participations des salariés	12
Réhabilitation des locaux de la Fédération de Pêche de la Haute-Vienne.....	14
● Services généraux	17
Accueil du public et gestion des contacts.....	18
Soutien aux AAPPMA	19
Suivi financier	20
Dossiers juridiques.....	20
Accord-cadre FDAAPPMA87 - Agence de l'Eau Loire-Bretagne	21
Informatique	22
● Animation, Promotion et Communication	23
Les interventions en milieu scolaire	24
Ateliers pêche nature	24
Stages de pêche.....	25
Critérium jeunes pêcheurs	26
Chroniques France Bleu Limousin	27
Les salons	28
Communication	30
● Activités techniques et Développement	37
Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques.....	38
Études et Travaux 2020.....	43
Organisation et réalisation de pêches à l'électricité	46
Sentinelles des cours d'eau	47
Garderie fédérale	47
Vidanges	47
Développement.....	48
Déploiement du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP) ..	50
● Bilan des empoisonnements	53
Les empoisonnements en 2020	54
Bilan global 2020	56
● Bilan financier	59
La vente des cartes.....	60
Bilan annuel des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	64
Bilan financier de la Fédération de Pêche de la Haute-Vienne	64
● Documents financiers exercice 2020	68





PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

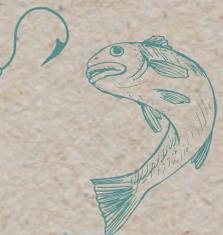


RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2020



FÉDÉRATION HAUTE-VIENNE
PÊCHE

FÉDÉRATION DE LA HAUTE-VIENNE POUR LA PÊCHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE





PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE



Ce rapport, retraçant toutes les actions et missions réalisées par votre Fédération durant l'année 2020 est un « bilan » rédigé pour vous donner un aperçu global des nombreuses activités de l'année écoulée.

Pour introduire ce rapport, nous réalisons une présentation des hommes et des femmes, agissant pour votre Fédération, salariés comme élus. Enfin, avant de vous présenter un bilan détaillé de chacune des activités de la Fédération, nous vous présentons un récapitulatif des réunions et commissions dans lesquelles la Fédération est partie prenante.

L'année 2020, a été pour tous, une année particulière au-vue de la situation sanitaire impactant directement nos activités. Néanmoins, cette année a aussi été pour la Fédération, l'occasion de rédiger et préparer le déploiement du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche en Haute-Vienne qui vous sera également présenté dans ce dossier.

● PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION ET FONCTIONNEMENT

La Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est une association Loi 1901, qui a le caractère d'un établissement d'utilité publique. Elle est chargée par le Code de l'environnement de missions d'intérêt général. Fin 2017, elle a obtenu le renouvellement de son agrément au titre de la protection de l'environnement.

Les missions de la Fédération

Votre Fédération a pour principales missions :

- le développement et la promotion du loisir pêche ainsi que du tourisme pêche ;
- la protection des milieux aquatiques, ainsi que la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental ;
- l'éducation des jeunes populations au respect de l'environnement.





PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE



Les compétences de la Fédération

Les missions incombant à la Fédération définissent les compétences qui lui sont attribuées :

- **valorisation de secteurs de pêche, aménagements** : rédaction du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche, parcours labellisés, parcours spécifiques, postes de pêche partagés, mises à l'eau ;
- **connaissance des milieux** : élaboration et mise en place d'un Plan Départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (*diagnostic des milieux et proposition d'actions pour remédier aux perturbations*), études, pêches à l'électricité ;
- **actions sur le milieu** : continuité écologique, repeuplements, restauration et installation de frayères, aide financière aux syndicats de rivière, emploi d'une équipe en réinsertion sociale chargée de travaux d'entretien ;
- **promotion, information, éducation à l'environnement, au développement durable et à la biodiversité** : ateliers pêche nature, stages, interventions scolaires, critérium jeunes pêcheurs, actions de communication, salons etc. ;
- **consultation pour avis** : sur tout aménagement ou mesure susceptible de porter atteinte aux milieux aquatiques ;
- **surveillance des cours d'eau** : gardes-pêche, suivi sécheresse, réseau sentinelle.

Les compétences de la Fédération

Le Conseil d'Administration a pour vocation de définir et de mettre en place la politique de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique. Il se compose de 13 administrateurs dont voici les fonctions :



Paul DUCHEZ
Président



Daniel EUDENBACH
1^{er} Vice-Président



Pierre MARC
2^{ème} Vice-Président



Bruno TOURNOIS
Secrétaire



Marc DRUTEL
Trésorier



Nicole BERGER
Membre



Pierre DUBRAC
Membre



Jean TINLOT
Membre



Jean-Christophe BOIREAU
Membre



Alain FOUGERAS
Membre



Jean-Marc CHABASSIER
Membre



Guy MONNERAUX
Membre



Philippe LAURENT
Membre

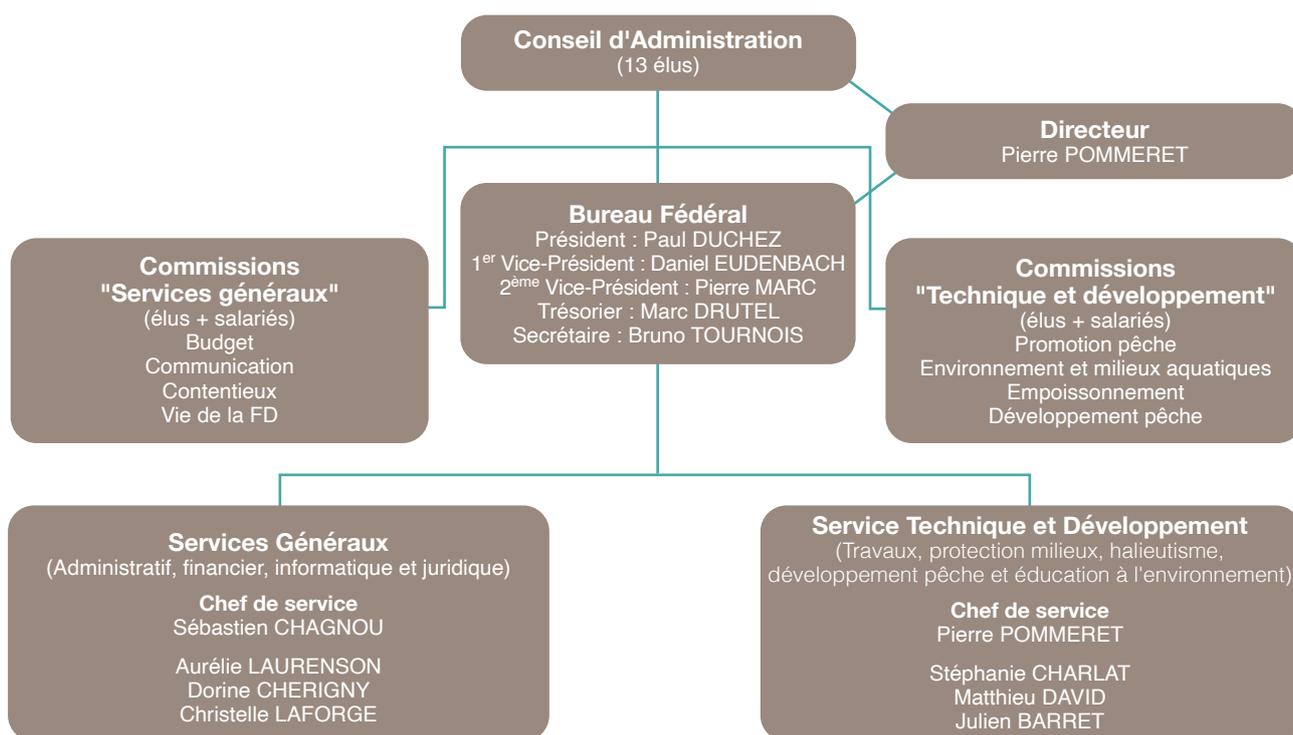


PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Fonctionnement de la structure

Depuis la mise en place de la nouvelle organisation début 2018, les différentes activités de la Fédération sont organisées autour de 2 pôles : administratif et technique. Le directeur supervise le bon fonctionnement de la structure, accompagné dans ses fonctions par des commissions thématiques régulières.



Réorganisation interne

En 2020, Pierre POMMERET a été nommé au poste de Directeur par le Conseil d'Administration. Cela a été l'occasion pour lui de rédiger des fiches de mission pour chaque poste présent au sein de la Fédération. Ces fiches de mission ont été validées par le Conseil d'Administration. Désormais, les missions sont clairement définies, en lien avec les champs de compétences individuels.





PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE



Composition de l'équipe fédérale

Une équipe dynamique et polyvalente de 8 professionnels :



Pierre POMMERET
Directeur

SERVICES GÉNÉRAUX

Administratif, juridique, informatique & gestion comptable.



Sébastien CHAGNOU
Chef des Services Généraux



Aurélie LAURENSEN
Chargée de Communication,
Secrétariat et Accueil



Dorine CHERIGNY
Chargée de Communication,
& Gestion administrative



Christelle LAFORGE
Agent d'entretien

SERVICES TECHNIQUE & DÉVELOPPEMENT

*Gestion halieutique & piscicole, CTMA, développement pêche,
animation & acquisition de connaissances.*



Stéphanie CHARLAT
Responsable Technique



Matthieu DAVID
Technicien & Garderie Fédérale



Julien BARRET
Chargé de développement
& Animation



PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

Recrutement et stages

En 2020, le Service Technique & Développement a reçu plusieurs stagiaires dans le cadre de leurs cursus scolaires ou de leurs formations professionnelles.

■ Stage d'observation en milieu professionnel du cursus de 3^{ème} :

Ces stages en « entreprise » sont obligatoires pour les élèves de 3^{ème}. Ce sont des stages d'observation dont l'objectif est d'aider les jeunes à confirmer ou non leurs choix d'orientation pour leurs vies futures. C'est pour eux, une 1^{ère} prise de contact avec le monde professionnel et son environnement. Ces stages s'effectuent sur une période maximale de 5 jours et confèrent aux stagiaires un statut d'observateur sur l'activité de la structure accueillante.

Pierre LEVELY, jeune passionné de pêche, intéressé par les milieux aquatiques et curieux de découvrir les missions de la Fédération a été accueilli du 12 octobre 2020 au 16 octobre 2020.

■ Stage dans le cadre d'un Bac Professionnel « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune » - Lycée Henri Queuille de Neuvic (19) - durée de 3 semaines :

Dans le cadre de suivis et comptages de frayères, il a été décidé de recruter un stagiaire sur une durée de 3 semaines. Dans le cadre de sa formation professionnelle, Mathis ROUANNE a rejoint la Fédération durant le mois de novembre 2020 (du 02 novembre 2020 au 20 novembre 2020) en qualité de stagiaire.

Il est intervenu dans plusieurs comptages et suivis de frayères sur le département. Pour les besoins de sa formation, il a aussi participé à des actions de vidanges et d'entretien de plans d'eau gérés par la Fédération.

■ Stage dans le cadre d'un Brevet de Technicien Supérieur Agricole « Gestion et Protection de la Nature » - Lycée Jean Monnet de Vic-en-Bigorre (65) - durée de 8 semaines :

Afin de l'accompagner dans l'élaboration d'un cahier des charges relatif à l'entretien des parcours de pêche et des suivis biologiques, la Fédération a entrepris le recrutement d'une stagiaire sur une durée de 8 semaines. Dans le cadre de sa formation professionnelle, Alicia BLANCAFORT a intégré l'équipe fédérale durant les mois de juin et juillet 2020 (du 1^{er} juin 2020 au 24 juillet 2020) en qualité de stagiaire.

Elle est intervenue en matière de recensements botaniques sur les parcelles gérées par la Fédération et a réalisé des propositions de gestion et d'entretien de ces dernières (*fauches tardives, protection de la biodiversité, maintien des espèces mellifères etc.*), en fonction des espèces de végétaux recensées. Pour les besoins de sa formation, dans le cadre de la rénovation des locaux de la FDAAPPMA87 et dans l'optique d'une gestion cohérente, elle a également travaillé sur les aménagements paysagers extérieurs au siège.



Alicia BLANCAFORT - Stagiaire



PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE

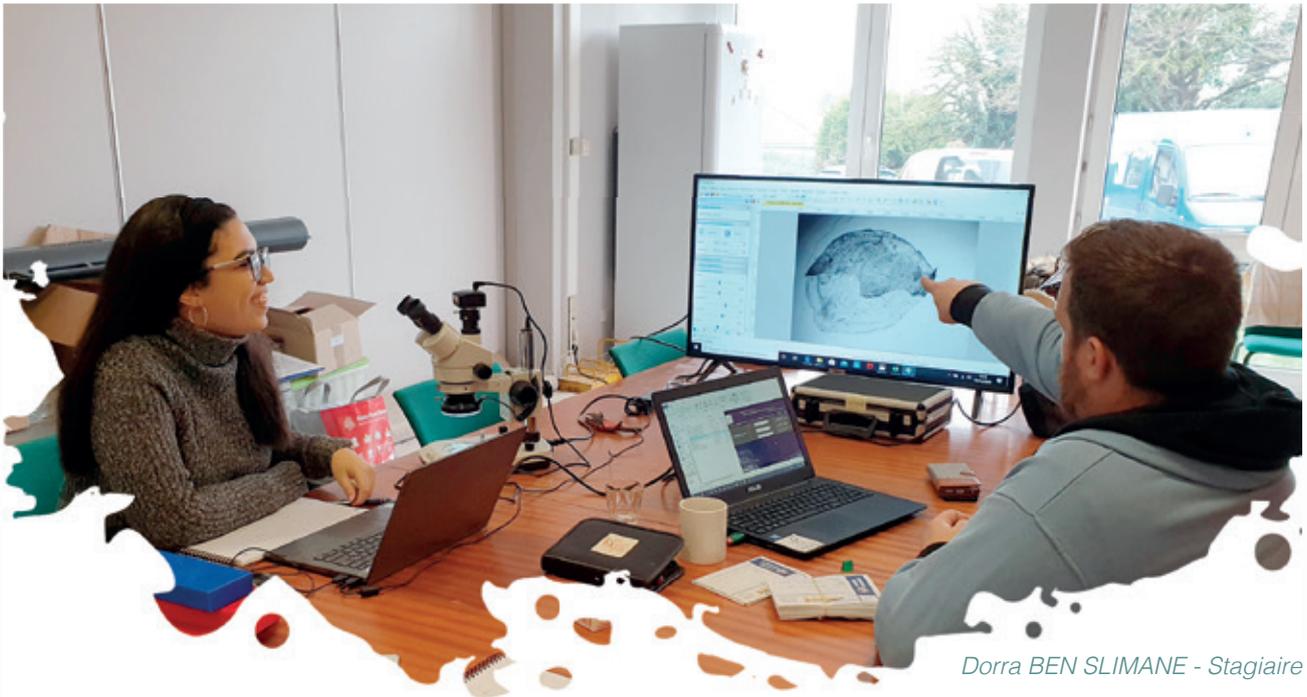


■ Stage dans le cadre d'un Master 2 « Gestion des Littoraux et des Mers » - durée de 6 mois :

Pour assister l'équipe technique de la FDAAPPMA87 dans ses travaux de réflexion sur les mesures de protection réglementaire des populations de Truites fario sur le département, une stagiaire a été recrutée pour une durée de 6 mois. Dorra BEN SLIMANE a choisi la FDAAPPMA87 pour réaliser le stage venant valider son cursus universitaire (*Master 2*). Elle a accompagné l'équipe fédérale durant 6 mois, entre mars 2020 et août 2020 (*du 3 mars 2020 au 28 août 2020*).

Durant sa présence en Fédération, Dorra a tout d'abord effectué une synthèse des données existantes. Elle a par la suite réalisé un « diagnostic de la situation actuelle sur l'état et la structuration des populations de Truites fario et sur leur vitesse de croissance » en Haute-Vienne.

Ce travail a été rendu possible grâce à la réalisation d'inventaires piscicoles ainsi qu'à la lecture des écailles prélevées. L'analyse des données scalimétriques existantes ainsi que l'acquisition de nouvelles données ont aussi permis d'obtenir un état des lieux en vue d'adapter ou non les mesures de gestion actuelles.



Dorra BEN SLIMANE - Stagiaire

Formation du personnel

Dans le cadre de la nouvelle organisation, et pour perfectionner la gestion opérationnelle de la Fédération, le Directeur et le Chef des Services Généraux ont participé à plusieurs sessions de formation en distanciel.

Un premier module intitulé « Comprendre les documents financiers, établir les budgets, contrôler, rendre des comptes aux instances » s'est déroulé sur 4 sessions de 3 heures et demie les 25 et 26 novembre 2020 ainsi que les 9 et 10 décembre 2020.

Afin de compléter ce module et appliquer une gestion plus efficiente en termes de ressources humaines, ils ont participé à une seconde formation intitulée « Comprendre le bulletin de paie », le 14 décembre 2020 sur une durée de 3 heures.



PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE



● RÉUNIONS ET PARTICIPATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU

Réunions internes et commissions

- le Bureau s'est réuni de manière régulière tout au long de l'année (20 fois) ;
- le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois ;
- une réunion des Présidents s'est tenue le 19 septembre 2020 ;
- une commission « Communication » a été menée le 15 janvier 2020 ;
- deux commissions « Empoisonnement » ont été réalisées sur l'année 2020, le 22 juillet et le 19 novembre ;
- une commission « Budget » s'est tenue le 22 juillet 2020.

Réunions externes

- les élus ont participé à de nombreuses reprises à différentes commissions externes auxquelles la Fédération prend part : COPIL, COTECH, Conseils d'Administrations, commissions, comités etc. Ces réunions sont notamment en rapport aux dossiers relatifs à Saint-Pardoux, à Vassivière, à la Vienne, au lac d'Uzurat, aux lacs de barrages, à la promotion de la pêche pour les jeunes, etc. ;
- les élus représentent notre Fédération dans les multiples réunions du CHI, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département, de la Préfecture, des Mairies, du CoDERST, des comités de Pilotage des syndicats de rivière, de l'Association Régionale Pêche Nouvelle-Aquitaine et la liste n'est pas exhaustive.

Mandats complémentaires

- le Président, Monsieur Paul DUCHEZ est membre élu au Bureau de la Fédération Nationale pour la Pêche en France et responsable de la commission communication au niveau national ;
- le 1^{er} Vice-Président, Monsieur Daniel EUDENBACH est Secrétaire de LOGRAMI et également délégué pour la Haute-Vienne au Club Halieutique Interdépartemental ;
- le Trésorier, Monsieur Marc DRUTEL est président du Comité Départemental de la Haute-Vienne de la Fédération Française des Pêches Sportives.

● RÉUNIONS ET PARTICIPATIONS DES SALARIÉS

Présence et/ou avis techniques

Auprès des services de l'État et établissements publics

- les nombreux travaux et projets de restauration de la continuité menés par la FDAAPPMA 87 se heurtent parfois à des « lourdeurs » administratives. Comme chaque année, des échanges ont eu lieu avec les services de l'état (DDT et OFB) et les bureaux d'études afin de mettre en place les divers projets ;
- signalements et remontées des informations des pêcheurs auprès des services de police de l'eau dans le cadre du réseau « Sentinelles des cours d'eau » ;
- rencontre sur les sites du moulin de l'Hôpital, en cours d'aménagement de la passe à poissons, et du moulin Pelgros pour un projet d'aménagement ;
- réunion et échanges avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au sujet de l'état des lieux 2019, conditionnant les financements de l'Agence et le programme de mesures 2022-2027.



PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE



Auprès des collectivités piscicoles

- Assemblée Générale de la FDAAPPMA 87 en distanciel ;
- réunion des Présidents d'AAPPMA en distanciel ;
- avec l'Association Régionale des FDAAPPMA de Nouvelle Aquitaine, au sujet du suivi des assecs réalisés par les FDAAPPMA volontaires ;
- avec l'ARP-NA de Nouvelle Aquitaine encore, sur la mise en place d'un « webPDPG », outil en ligne permettant de collecter et visualiser les données récoltées par les Fédérations (*état des milieux, des populations piscicoles, relevés de terrain, etc.*).

Auprès des structures partenaires de la Fédération

- La Fédération suit plusieurs études de restauration de la continuité écologique, en participant aux réunions de concertation, et en donnant son avis technique sur les dossiers d'étude aux différentes phases d'avancement :
 - étude pilotée par le SYMBA Bandiat Tardoire et réalisée par le CPIE de Corrèze sur le cours principal de la Tardoire ;
 - étude pilotée par le SABV et réalisée par DCI Environnement sur le cours principal de la Briance.
- Elle participe à la mise en place de la Trame Verte et Bleue du bassin de la Briance, voulue par le SABV :
 - en fournissant les données qui servent à son élaboration,
 - en assistant aux réunions de concertation et échanges avec les autres structures concernées (*Ligue de Protection des Oiseaux, Conservatoire des Espaces Naturels, Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, ...*).
- Elle suit les travaux de l'association LOGRAMI (*Loire grands migrants*), en étant présente aux réunions concernant l'état des populations de poissons migrants du bassin de la Loire (*Gartempe et Vienne*).
- Elle donne son avis technique sur des sujets divers lorsqu'elle est sollicitée par ses partenaires, comme par exemple en 2020 sur le projet du SABV de diversification des habitats en amont de l'ancienne écluse des Carderies, sur la Glane, ou sur le projet du PETR Monts et Barrages concernant le ruisseau de Rebeyrolle.

Avec les administrations, collectivités et établissements publics

Pour l'année 2020, la FDAAPPMA 87 a été présente à de nombreuses réunions auprès des instances en charge de la pêche, du développement touristique ou de la qualité des milieux aquatiques, telles que :

- CoDERST et au CoDERST restreint ;
- Comité sécheresse auprès des services de la préfecture (*DDT*) ;
- réunions relatives au plan de gestion du lac de Saint-Pardoux et au développement du tourisme pêche ;
- réunions relatives au plan de gestion du lac de Vassivière et au développement du tourisme pêche ;
- réunions relatives au plan d'eau de La Pouge avec le Conseil Départemental ;
- réunions relatives au plan d'eau d'Uzurat avec la Mairie de Limoges ;
- réunions relatives aux barrages avec EDF ;
- réunions avec les syndicats de rivière ;
- comme chaque année à l'automne, la Fédération et les services de la DDT se sont réunis pour mettre au point la réglementation de la pêche en Haute-Vienne pour l'année 2021 : dates d'ouvertures, quotas, parcours spécifiques (*carpe, loisirs, graciation, etc.*), autant de sujets discutés et sur lesquels la Fédération a fait valoir ses arguments pour faciliter et pérenniser la pratique de la pêche dans notre département.





PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE



Avec les acteurs touristiques du département

Dans une démarche de développement du tourisme pêche, la Fédération rencontre chaque année les acteurs du tourisme de la Haute-Vienne. Cependant, en raison de la pandémie de Covid-19, les diverses réunions ou rencontres programmées ont dû être reportées.

● RÉHABILITATION DES LOCAUX DE LA FÉDÉRATION DE PÊCHE 87

Dans le cadre de la réorganisation structurelle de la Fédération, la réhabilitation du siège de la FDAAPPMA a été entamée en 2017. Ce projet est une conséquence directe de la « montée en puissance » de la Fédération depuis ces dernières années qui nécessitait de repenser l'organisation fonctionnelle du siège.

Ainsi, pour optimiser le fonctionnement et rendre plus identitaires et accueillants les locaux, il a été décidé en 2018 de confier le dossier de cette réhabilitation à un cabinet d'architecte, sélectionné suite à une consultation restreinte, le cabinet Hervé PAUGNAT.

Les travaux ont débuté en mars 2019 et se sont achevés à l'automne 2020. Initialement prévue pour l'été 2020, la livraison a dû être repoussée à l'automne compte tenu des conditions sanitaires.

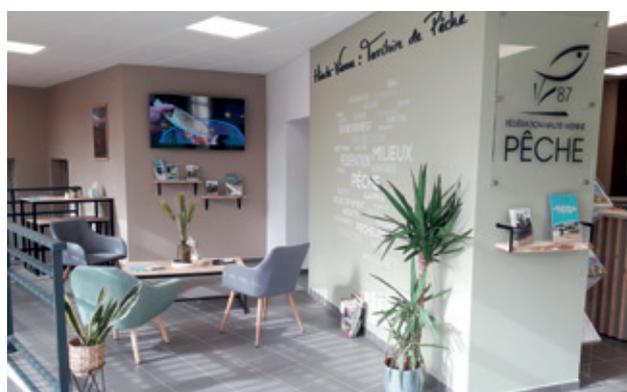
Les grandes lignes de cette réhabilitation :

- la création d'un nouveau bâtiment ayant une fonction de garage ;
- la transformation de l'ancien bâtiment ayant pour fonction de garage, en bureaux et divers espaces constituant « le pôle technique et développement » ;
- le réaménagement du bâtiment principal en « pôle administratif » avec un espace d'accueil plus identitaire et ouvert, la création d'une salle de réunion à l'étage ainsi que l'aménagement de nouveaux bureaux ;
- le réaménagement d'un espace central commun aux 2 pôles, servant de « salle du personnel » et de « salle de repos » ;
- la refonte et l'aménagement paysager des espaces extérieurs pour rendre le site plus accueillant et attrayant..





PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE



L'année 2020 a surtout été marquée par l'aménagement du « Pôle administratif » et les finitions en matière d'équipement, de décoration et de matériel.

La Fédération a pu réceptionner les « nouveaux » locaux le 17 octobre 2020 en présence des financeurs. L'inauguration du siège n'a pas pu être réalisée avec l'ensemble des partenaires et représentants des 52 AAPPMA du département au vu des restrictions liées à la crise sanitaire. Cette dernière sera organisée dès que les conditions sanitaires le permettront.

Les membres du Conseil d'Administration, les salariés de la Fédération ainsi que le Président, remercient les instances ayant permis de rendre ce précieux projet possible par leur appui financier.







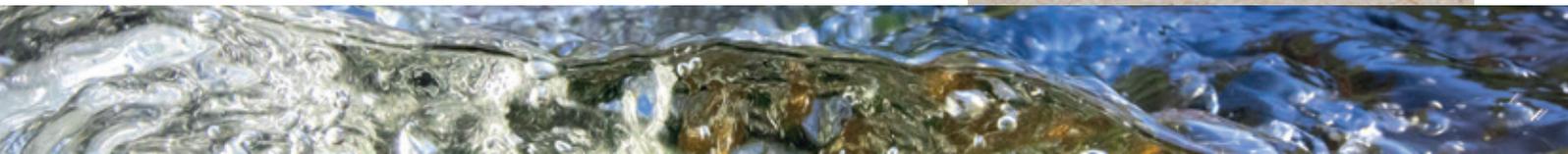
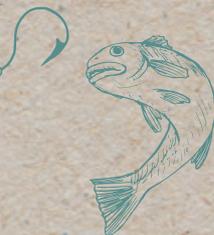
SÉRVICES GÉNÉRAUX

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2020



FÉDÉRATION HAUTE-VIENNE
PÊCHE

FÉDÉRATION DE LA HAUTE-VIENNE POUR LA PÊCHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE





SERVICES GÉNÉRAUX



Les Services Généraux regroupent les activités souvent moins visibles de la Fédération mais toutes aussi importantes et nécessaires d'un point de vue du fonctionnement même de la structure et des AAPPMA.

● ACCUEIL DU PUBLIC ET GESTION DES CONTACTS

Accueil physique et téléphonique

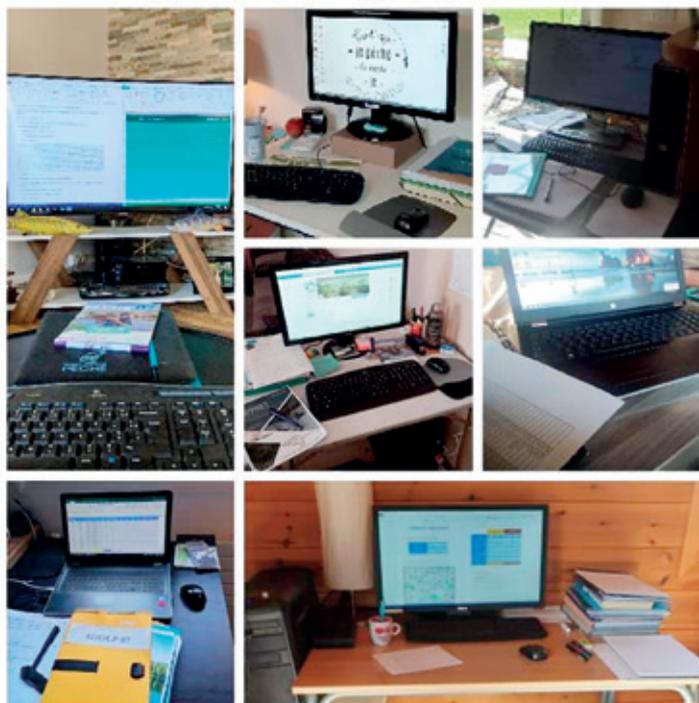
Les Services Généraux assurent chaque jour l'accueil physique et téléphonique des adhérents, visiteurs, partenaires, AAPPMA etc. au siège de la Fédération.

En 2020, en raison des travaux de réhabilitation du siège et de la situation sanitaire chaotique, c'est moins de 1 000 personnes qui ont été accueillies et renseignées sur toutes les missions « pêche & protection du milieu aquatique » dévolues à la Fédération. Parmi ce nombre, ce sont presque 300 pêcheurs qui sont venus prendre leur carte de pêche directement dans les locaux en choisissant l'AAPPMA de leur choix.

Ces activités d'information du public et des pêcheurs sont également réalisées via les réponses aux appels téléphoniques, qui oscillent toujours entre 1 000 et 2 000 appels par an.

Fait marquant de 2020, au moment du premier confinement de mars 2020, la Fédération a participé à l'effort citoyen en fermant l'accès au public et en plaçant l'ensemble des salariés en télétravail. L'expérience des Services Généraux en la matière a pu permettre aux salariés néophytes de ce mode de travail de pouvoir continuer à œuvrer pour le réseau associatif et les milieux aquatiques. Seul l'agent d'entretien et l'un des techniciens « de terrain » ont été placés, dans des proportions différentes, en chômage partiel puisque leurs missions étaient peu ou pas compatibles avec le télétravail.

Au moment du second confinement de novembre 2020, l'expérience acquise par chacun et la réhabilitation des locaux s'achevant, la mise en télétravail a été abordée plus sereinement avec notamment le basculement du standard téléphonique au domicile de la personne en charge habituellement **n'entraînant pas de rupture de cet accueil téléphonique.**



● Gestion des correspondances

L'année a été également rythmée par les nombreuses sollicitations, par courrier ou courriel, reçues chaque jour. En 2020, ce sont presque 3 000 courriels de toute nature (*reçus sur la boîte institutionnelle*), plus de 200 courriers entrants et au minimum 150 courriers sortants qui ont été traités.

Cette gestion est « chronophage » mais c'est une activité indispensable au bon fonctionnement de la structure.



SERVICES GÉNÉRAUX



SOUTIEN AUX AAPPMA

Les Services Généraux guident et soutiennent tout au long de l'année les AAPPMA du département dans leurs différentes démarches administratives et/ou statutaires : bilan annuel, modification de Conseil d'Administration ou Bureau, gestion du dispositif « cartedepeche.fr », assurance, etc.

Les échanges téléphoniques, courriels ou en présentiels sont la base de ce soutien. A ceci, s'ajoute la réunion des Présidents, qui, crise sanitaire oblige, s'est tenue cette année par visioconférence à la suite de l'Assemblée Générale de la Fédération en septembre 2020.



Visioconférence

Cette année particulière a donc perturbé le fonctionnement des AAPPMA notamment dans leur obligation statutaire de se réunir régulièrement (*Conseil d'Administration, Assemblée Générale, etc.*). Ainsi, au travers de la préparation de la réunion des Présidents, les Services Généraux ont formé chacune des AAPPMA à l'usage du dispositif de visioconférence en leur rappelant qu'il était également à leur disposition pour leurs propres réunions statutaires (*dématérialisation autorisée par des textes ministériels en raison de la crise sanitaire*). En fin d'année, une possibilité réglementaire supplémentaire s'est ajoutée avec l'apparition du « vote par correspondance ».

Enfin, en 2020, devait avoir lieu le renouvellement des Conseils d'Administration des AAPPMA au cours du dernier trimestre de l'année. Cependant, en raison de la pandémie, l'Etat a prorogé d'un an la durée des baux de pêche consentis sur le domaine public ce qui, par effet domino, prolonge d'autant la durée des mandats associatifs. Malgré ce contexte particulier et ne souhaitant pas attendre une année supplémentaire, les 2 AAPPMA de Saint-Junien (*La Gaule et La Populaire*) ont procédé à leur fusion dans le courant de l'année 2020 pour devenir aujourd'hui l'AAPPMA « Alliance Halieutique de Saint-Junien ».

Le département ne compte donc à ce jour plus que 52 AAPPMA (*fin 2011, 60 AAPPMA étaient présentes en Haute-Vienne*).



SERVICES GÉNÉRAUX



● SUIVI FINANCIER

Les Services Généraux assurent également, sous le contrôle du Directeur, du Trésorier et du Président, le suivi financier de la Fédération en :

- Participant à l'établissement du budget prévisionnel par la commission « Budget ».
- Réalisant le suivi de ce budget.
- Traitant quotidiennement les différentes factures « fournisseurs » inhérentes à l'activité de la structure.
- Opérant aux refacturations auprès des AAPPMA et autres créanciers de la Fédération.
- Centralisant le suivi des différents dossiers de subventions.
- Saisissant et préparant les différents éléments comptables.
- Assistant l'expert-comptable et le commissaire aux comptes de la Fédération dans leurs missions respectives.

A titre indicatif, en 2020, les refacturations ont diminué de 50% avec environ 190 factures établies (*auxquelles s'ajoutent les 300 cartes de pêche délivrées directement par la Fédération*) alors que les factures dites « fournisseurs » sont restées stables par rapport aux années précédentes avec presque 800 factures.

Au-delà de ces éléments, les Services Généraux réalisent également les ventilations mensuelles des cotisations des cartes de pêche vers les AAPPMA et le Club Halieutique après leur collecte par la FNPF. Cela représente environ 600 virements bancaires à opérer uniquement pour cette thématique.

● DOSSIERS JURIDIQUES

Le CoDERST

Le CoDERST (*Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques*) où la Fédération siège **s'est réuni 9 fois en 2020** (*8 en 2019*), dont 2 fois de manière dématérialisée, et a examiné 38 dossiers (*41 en 2019*).

Ces réunions en Préfecture, qui rassemblent des structures de tous horizons, sont en place pour donner un avis sur les projets d'arrêtés soumis à la signature du Préfet. Les dossiers examinés concernent toutes les Installations, ouvrages, travaux ou activités susceptibles d'avoir un impact sur le milieu.

Le CoDERST restreint

Le CoDERST « restreint » où la Fédération siège également ne s'est réuni qu'une seule fois en 2020 (*3 fois en 2019*) et en audio-conférence compte tenu des conditions sanitaires. Il a été examiné 6 dossiers (*24 en 2019*) concernant 7 plans d'eau (*27 en 2019*). Ces réunions, qui rassemblent des structures ou personnes spécialisées dans le domaine de l'eau, sont en place pour donner un avis sur les projets d'arrêtés soumis à la signature du Préfet mais concernant uniquement des plans d'eau.

A ces réunions, il faut ajouter le travail préalable de préparation important entre l'élu assistant au CoDERST et le salarié en charge de l'analyse des dossiers et de la suppléance.

Contentieux « Eau »

En 2020, quelques procès-verbaux ont été reçus concernant des non-respects d'autorisation, des non-respects de restrictions « sécheresse » et des défauts d'autorisation ou déclaration pour des travaux affectant le milieu aquatique et notamment des zones humides.





SERVICES GÉNÉRAUX



Le traitement de ces procès-verbaux représente l'étude du dossier et se traduit par :

- soit un classement « sans suite » de notre part car sans véritable préjudice pour les intérêts que nous défendons ou dont la réparation a déjà été opérée depuis le procès-verbal ;
- soit une proposition de transaction sur intérêts civils quand un consensus existe ou peut être trouvé ;
- soit un accompagnement au pénal en tant que partie civile. L'objectif premier est de s'assurer que le préjudice sera réparé « sur le terrain » (ex : *remise en état, compensations, réelle exécution des travaux, etc.*).

Dans ce dernier cas de figure, l'instruction se traduit par des notes et informations complémentaires transmises à notre avocate, Maître Émilie ROUX (*cabinet LeXeLoi*).

En 2020, en raison de la pandémie de Covid-19, les tribunaux ont vu leur fonctionnement fortement perturbé avec de nombreux reports d'audiences si bien que les dossiers engagés les années passées n'ont pas pu avoir d'instruction durant cette année 2020.

Contentieux « Pêche »

12 nouveaux procès-verbaux dressés en 2020 (*55 en 2019*) ont été reçus en Fédération et traités. Les infractions constatées concernaient :

- 10 procès-verbaux « pêche sans carte ».
- 2 procès-verbaux « pêche pendant une période de fermeture ».

D'une manière générale, ces procès-verbaux proviennent des services de l'Office Français pour la Biodiversité (*OFB*) et des Gardes-Pêche Particuliers.

Pour rappel, ces procès-verbaux se sont donc traduits pour la Fédération, en première intention, par une proposition de transaction sur intérêts civils envoyée au contrevenant. Contre un engagement écrit de respecter à l'avenir la réglementation et de s'être acquitté d'une somme forfaitaire, la Fédération abandonne sa possibilité de se constituer partie civile devant le tribunal. Cette procédure accélère l'issue de la procédure civile et met fin au litige entre les parties. Cette année encore, la Fédération a obtenu un taux d'acceptation direct de 50%.

En marge, un de ces dossiers a été directement confié à l'avocate de la Fédération suite à un contrôle compliqué.

En 2020, en raison de la pandémie de Covid-19, les tribunaux ont vu leur fonctionnement fortement perturbé avec de nombreux reports d'audiences. Quelques procédures établies les années précédentes (*dont les pêcheurs n'avaient pas donné de suites positives aux premières propositions de transactions*) ont tout de même pu être traduites devant la juridiction compétente.

● ACCORD-CADRE FDAAPPMA87 - AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Depuis un premier accord entre le ministère de l'écologie et la FNPF signé le 27 mars 2012 et à la suite de son renouvellement intervenu le 24 juin 2019 avec la participation des 6 agences de l'eau et l'OFB, certaines actions des FDAAPPMA peuvent être aidées financièrement par les agences de l'eau.

Dans ce but et plus localement, une nouvelle convention-cadre de mise en œuvre a été signée en août 2019 avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la période 2019-2021. Cet accord est décliné par des demandes de subventions annuelles. Malheureusement, les modes de calcul, les taux et les données pris en compte ont évolués ce qui a abouti à une baisse notable du montant de la somme allouée, passant de 49 200 euros pour les premières conventions à 31 500 euros pour 2020.





SERVICES GÉNÉRAUX



Ainsi, pour l'année 2020, une demande de subvention de 31 500 euros avait été déposée fin 2019 et acceptée. Elle portait sur plusieurs actions : élaboration d'un plan d'actions, mise en œuvre et mise à jour du PDPG87 (*Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles*), participation à diverses réunions, études sur les milieux et information du public et des pêcheurs. Le bilan 2020 spécifique à cette convention sera établi prochainement pour être proposé en commission dans le courant de l'année 2021.

Le comité de programmation 2020, actant le bilan 2019 et validant le projet 2021, s'est tenu, par visio-conférence, le 24 novembre 2020.

INFORMATIQUE

L'informatique est l'outil indispensable et incontournable de notre ère pour permettre le bon fonctionnement d'une structure et accroître son efficacité. En 2020, en parallèle des travaux de réhabilitation du siège, les Services Généraux ont poursuivi la sécurisation et la rénovation du parc informatique vieillissant voire obsolète de la Fédération. Les 2 confinements auront permis de démontrer la nécessité de disposer d'un tel équipement. Ainsi, les postes informatiques des salariés, les équipements de visioconférence et de réunion, l'infrastructure réseau et la sécurité ont été repensés et modernisés.



Zone d'attente avec défilement automatisé de vidéos/photos pour les visiteurs

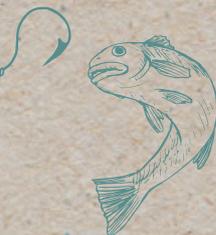
Ainsi, depuis fin 2020, la Fédération dispose ainsi d'outils informatiques fonctionnels permettant de mener à bien les missions d'intérêt général qui lui sont confiées par la loi.

Outre ce fonctionnement interne, les Services Généraux soutiennent les AAPPMA sur ce domaine en assurant par exemple les démonstrations de l'usage du site « cartedepeche.fr » auprès de leurs dépositaires, en les conseillant sur l'acquisition ou l'usage de matériel informatique, etc.

ANIMATION PROMOTION COMMUNICATION



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2020





ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION

● LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

En 2020, en raison de la pandémie de Covid-19, aucune intervention en milieu scolaire n'a pu avoir lieu. Avant le premier confinement (*mi-mars*), une quinzaine d'interventions étaient pourtant déjà programmées.

Cependant, ce temps disponible a été consacré à l'élaboration d'un nouveau support pédagogique qui viendra remplacer en grande partie l'ancien support basé sur un powerpoint traditionnel.

Ce nouveau support intitulé « L'Halieu-Quizz » se compose d'une roue aux couleurs de la Fédération, découpée en 7 grands thèmes (*Pêche, Milieu Aquatique, Eau, Réglementation, Haute-Vienne, Poissons et Surprise*). Les enfants feront tourner la roue chacun leur tour et pour chaque thème, 5 questions avec différentes réponses au choix seront possibles grâce à un powerpoint interactif. L'objectif étant de mettre un peu plus les élèves en situation et de répondre au mieux aux questions afin d'avoir accès aux petits cadeaux (*autocollants, revues de la Fédération, etc.*). L'intervention en classe sera ainsi plus dynamique et ludique pour les enfants.



● ATELIERS PÊCHE NATURE

En 2020, toujours en raison de la pandémie de Covid-19, la Fédération, en concertation avec les présidents des AAPPMA et les moniteurs-guides de pêche concernés, a décidé d'annuler les 3 Ateliers Pêche Nature qui se déroulent habituellement dans le département (*Aixe-sur-Vienne, Bessines-sur-Gartempe, Saint-Junien*).





ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



● STAGES DE PÊCHE

Malgré la situation sanitaire, la Fédération a tout de même pu organiser des stages de pêche tout en respectant bien évidemment les règles sanitaires en vigueur (*port du masque à l'intérieur et dans les véhicules, distanciation sociale, gestes barrières, gel hydro alcoolique, etc.*). Le nombre de participants a toutefois dû être limité afin de respecter les restrictions imposées (*regroupements autorisés de 10 personnes maximum soit 8 jeunes et 2 animateurs*).

Les stages se sont déroulés pendant les vacances scolaires d'été durant 2 jours consécutifs pour chaque thématique soit 8 stages au total.

Les thématiques proposées sont :

- pêche des carnassiers du bord (*8 jeunes max de 12 à 16 ans*) ;
- pêche au Coup et pêche de la Carpe (*8 jeunes max de 10 à 16 ans*) ;
- pêche des Carnassiers en bateau (*6 jeunes max de 12 à 16 ans*).

Malgré une communication tardive en raison des conditions sanitaires (*la Fédération attendait de savoir si elle pourrait organiser les stages de pêche durant l'été*) la fréquentation a été excellente et toutes les demandes n'ont malheureusement pas pu être satisfaites.

Sur les 8 stages réalisés, la Fédération a attiré 70 participants, dont 39 jeunes différents. Plusieurs jeunes ont souhaité découvrir ou redécouvrir différentes thématiques et se sont donc inscrits à plusieurs stages. Chaque stage a été encadré et animé par l'animateur fédéral, Julien BARRET et par un moniteur-guide de pêche professionnel du département (*Karl COURGNAUD, Jean-François LECOMTE, Antoine MACHINAL et Cédric PLASSEAU*).

D'année en année, la Fédération réussit à faire de ces stages un véritable outil de formation mais aussi de promotion et de communication du loisir pêche.





ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



Pour la première fois, les stages de pêche ont été ouverts aux adultes. Cela a permis d'évaluer l'intérêt et la demande afin d'ouvrir dans les années à venir les activités pêche de la Fédération à ce public. Cependant, le résultat n'est pas celui escompté et seul 1 adulte y a participé avec son fils.

En 2020, un partenariat a été passé entre la Fédération et l'entreprise VMC afin de promouvoir l'utilisation d'hameçons sans ardillon. Une large gamme d'hameçons sans ardillons a donc été fournie par VMC, ce qui a permis de pouvoir changer (*avec l'aide des moniteurs-guides de pêche*) l'ensemble des hameçons déjà présents sur les leurres utilisés lors des stages de pêche.



● CRITÉRIUM JEUNES PÊCHEURS

Les regroupements de plus de 10 personnes étant interdits en raison de la pandémie de Covid-19, l'édition 2020 du Critérium Jeunes Pêcheurs n'a pas pu être réalisée. C'est la première fois depuis sa création, il y a plus de 20 ans maintenant, que cette manifestation est annulée. Organisée chaque année par une trentaine d'AAPPMA et rassemblant près de 400 participants âgés de 8 à 16 ans, cette compétition est avant tout un moment d'échange, de convivialité et de promotion du loisir pêche auprès des plus jeunes. Rendez-vous en 2021 !



ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



● LES CHRONIQUES FRANCE-BLEU LIMOUSIN

Les chroniques « Pêche »

Afin de diffuser une information pêche détaillée et accessible au plus grand nombre, la Fédération maintient son partenariat avec France Bleu Limousin dans le cadre de chroniques pêche hebdomadaires diffusées le week-end et traitant de nombreux sujets.

En cette année singulière, les chroniques pêche ont elles aussi été perturbées par la pandémie de Covid-19. En effet, pendant 3 mois, les chroniques n'ont pas pu être enregistrées et donc diffusées. Ce n'est qu'à partir du mois de juin que les enregistrements ont pu reprendre et le premier a été réalisé pour la première fois en extérieur (*les chroniques diffusées en début d'année 2020 avaient été enregistrées fin 2019*).

7 séances d'enregistrement, comprenant chacune 6 sujets, ont été réalisées avec la participation de Jean-Claude BOULESTEIX (*Chroniqueur France Bleu Limousin*) ce qui représente 42 chroniques sur l'année 2020 diffusées le dimanche à 8h15.

L'objectif de ces chroniques est de promouvoir le loisir pêche auprès des auditeurs de France Bleu Limousin et de satisfaire aussi bien les pêcheurs écoutant cette radio que les non pêcheurs souhaitant s'informer sur cette pratique.

Divers sujets sont abordés allant de la réglementation de la pêche, en passant par la promotion des activités fédérales, par des conseils techniques ou pratiques ou encore par la présentation de spots de pêche et d'espèces de poissons. Le tout en s'adaptant à l'actualité du moment et aux différentes saisons.

Chaque année, la Fédération met tout en œuvre pour faire évoluer ces rendez-vous « pêche » afin de fidéliser les auditeurs. Ces chroniques sont très appréciées par les pêcheurs et les non pêcheurs. Elles arrivent même en tête des réécoutes sur le site de France Bleu Limousin. Elles sont également partagées sur Facebook par France Bleu et par la Fédération elle-même.





ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



● LES SALONS

CNPL de Clermont-Ferrand

En 2020 encore, comme depuis 30 ans, la Fédération a participé au Carrefour National de la Pêche de Loisirs de Clermont-Ferrand les 17, 18 & 19 janvier. Ce salon est le rendez-vous incontournable de la pêche en France.

Les salons « pêche » restent sans aucun doute l'un des lieux les plus prisés en termes de communication, d'information et d'échange avec les pêcheurs.

Chaque année, au vu de l'engouement des pêcheurs haut-viennois pour cette manifestation, la Fédération met un car à disposition pour les conduire au salon lors de la journée du samedi, un succès total chaque année.

Depuis 2018, la disposition des espaces « Fédérations » a été totalement repensée pour créer un véritable pôle associatif regroupant l'ensemble des Fédérations et Associations Régionales participantes. Cette organisation offre une plus grande visibilité au réseau de la pêche associative, dès l'entrée dans le salon.

Tout comme en 2019, la Fédération était accompagnée par l'Office de Tourisme « Le Lac de Vassivière » qui était présent sur le stand « Pêche en Nouvelle-Aquitaine » pour renseigner les visiteurs sur le Lac de Vassivière. Nouveauté 2020, le Comité Départemental du Tourisme 87 « Haute-Vienne Tourisme » participait également à ce salon aux côtés de la Fédération afin de promouvoir le tourisme en Haute-Vienne.

La Fédération met un point d'honneur à participer à ces salons car il est de son devoir d'informer les pêcheurs et le public du travail des Fédérations, des AAPPMA, de pouvoir discuter des avancées et des changements (*réglementation, parcours*), des projets, mais aussi de leurs pratiques et d'être à l'écoute de leurs attentes. Ce sont d'ailleurs près de 800 Guides de Pêche de la Haute-Vienne qui ont été distribués lors de ces 3 jours.

Ce salon est également l'occasion pour les élus et les salariés de la Fédération de se tenir informés des nouvelles technologies et des dernières innovations en matière de pêche. C'est aussi un lieu de rencontre et d'échange important entre l'ensemble des acteurs de la pêche associative et leurs divers partenaires. Il offre aussi une visibilité clé, notamment en matière de tourisme.



M. Claude ROUSTAN, Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France
aux côtés de M. Paul DUCHEZ, Président de la FDAAPPMA87 sur le stand fédéral.



ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



Forum des Associations Limoges

Le Forum des Associations est une manifestation à destination des habitants de Limoges et sa périphérie proche, organisé par la ville de Limoges.

Institué dans le cadre de la politique d'aide à la vie associative souhaitée par la municipalité et pour permettre au plus grand nombre d'associations de se faire connaître, ce forum propose aux Limougeauds de venir rencontrer les associations de la ville et de découvrir la multitude de leurs activités. 2020 était la 6^{ème} édition de cet évènement. La participation ainsi que l'accès du public sont gratuits.

En 2020, le forum s'est déroulé les 5 & 6 septembre. Une salariée était présente pour représenter la Fédération, répondre aux interrogations du public et distribuer de la documentation. Pour la première année et en raison des mesures sanitaires liées au Covid-19, la manifestation s'est déroulée dans un lieu plus spacieux : le Palais des Expositions de Limoges.

Ce forum est un rendez-vous incontournable pour donner à la Fédération, une visibilité auprès des habitants de Limoges.



ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION

● COMMUNICATION

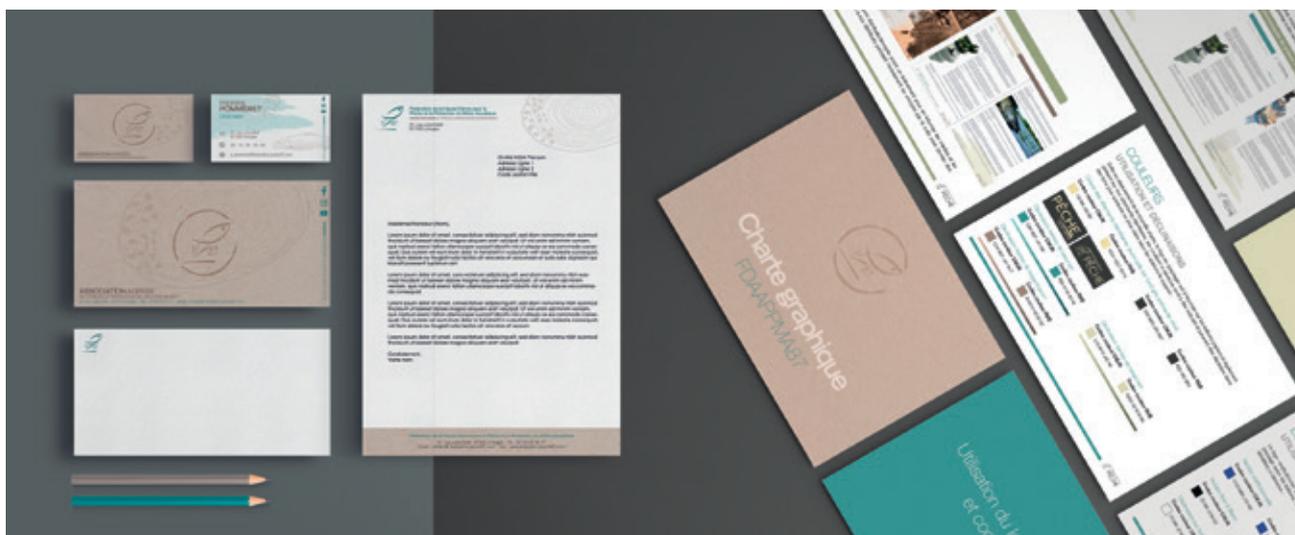
Identité visuelle

■ Refonte complète de la charte graphique

Depuis plusieurs années, la FDAAPPMA87 s'efforce de trouver une charte graphique à la fois représentative, moderne et impactante, tout en s'adaptant aux préconisations nationales.

Après des évolutions « modérées » depuis 2017, et suite à la rénovation du siège, la Fédération a choisi en 2020 de procéder à une refonte totale de la charte graphique. Ce choix vise à offrir à la Fédération de Pêche de la Haute-Vienne, une identité visuelle forte, en cohésion avec ses valeurs, ses missions, ses objectifs de communication et obtenir un ensemble représentatif, facilement identifiable par tous.

Tous les supports de communication ont donc été revisités afin d'obtenir un ensemble cohérent, tant en matière de papeterie que de publications etc. : papier à en-tête, cartes de visite, signatures email, cartons de correspondance, signalétique interne au bâtiment, publications papier, documents de presse etc.



Un document synthétique, reprenant les grandes lignes de cette nouvelle identité est mis à disposition des AAPPMA, des partenaires et des prestataires externes.

La communication est l'un des axes phares du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche puisqu'elle représente le point névralgique pour informer l'ensemble des « cibles » sur les actions et le travail de la FDAAPPMA87. Il était donc indispensable de disposer d'une base solide sur laquelle s'appuyer pour développer l'ensemble des actions prévues dans ce dernier.

■ Vêtements identitaires

Dans le cadre de la réorganisation et de la professionnalisation de la Fédération, les élus et les salariés de la FDAAPPMA87 ont été équipés en vêtements identitaires depuis 2019. L'objectif étant de permettre une identification claire des représentants de la Fédération lors de leurs interventions externes, des rendez-vous sur le terrain ou des manifestations.

Dans la continuité des actions entreprises en 2019 et pour faire suite à la première prestation, une commande complémentaire a été réalisée à l'été 2020 auprès du fournisseur ONE-UP.



ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



Publications

Guide de Pêche

Chaque année, la Fédération édite le Guide de Pêche en Haute-Vienne dans lequel figurent la réglementation de la pêche dans le département, une carte hydrographique, les différents parcours de pêche et les nouveautés.

Après un important travail de rédaction, d'élaboration et de suivi du service communication au côté du prestataire APCL Services pour la conception, le dossier s'est finalisé par un suivi de l'impression chez le prestataire GDS imprimeurs.



Ce guide, imprimé à 12 000 exemplaires en 2020, est distribué gratuitement à chaque acquéreur d'une carte de pêche du département, aux enfants lors des interventions en milieu scolaire, aux touristes dans les offices ou sur les salons auxquels la Fédération participe mais aussi lors des nombreuses animations. Ce mode de distribution en fait un outil promotionnel incontournable pour la pêche en Haute-Vienne.

De nombreux partenaires financent le coût de ce support de communication grâce à une insertion publicitaire (*institutionnels, collectivités, détaillants d'articles de pêche, etc.*). Merci à eux pour leur engagement auprès de la Fédération.

Synthèse du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche



Courant 2020, la Fédération a réalisé la synthèse du SDDLPP afin de pouvoir informer ses partenaires de sa future édition et « teaser » son contenu. Ce document a demandé un important travail rédactionnel et des recherches graphiques conséquentes afin d'en faire un support impactant et résolument moderne. Après la rédaction d'un cahier des charges en matière de graphismes et de visuels, sa conception graphique et son impression ont été confiées aux équipes d'APCL Services et de GDS imprimeurs.

Cette brochure, éditée à 300 exemplaires en mai 2020, se veut singulière grâce à un format dépliant de 8 pages (18 cm x 29,7 cm fermé / 72 cm x 29,7 cm ouvert), et un sens de lecture bousculé pour attiser la curiosité des lecteurs.

Livre du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche

Fin 2020, après un travail de plusieurs années en termes de recueil de données, de consultation, de diagnostic et de définition d'une stratégie, la FDAAPPMA a réalisé la rédaction et la mise en page du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche en Haute-Vienne. Ce manuscrit, véritable outil de développement du loisir pêche a pu être réalisé grâce au concours des partenaires et des AAPPMA du département.



ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION

Il vise à identifier les éléments indispensables au développement de la pêche parmi lesquels la communication et priorise les actions à mettre en œuvre pour faire de la Haute-Vienne un territoire de pêche incontournable. Il sera le catalyseur et l'accélérateur des actions nécessaires à la modernisation et la dynamisation du loisir pêche au sein des territoires haut-viennois.

Ce livre (format A4 soit 21 cm x 29,7 cm) de 228 pages, édité à 200 exemplaires en décembre 2020, se veut coloré et représentatif de la modernisation de la pêche. Un long travail préalable de recherches graphiques a été nécessaire pour en définir le moindre détail : les couleurs utilisées pour chacun des objectifs, les illustrations, les photographies, la couverture etc. Sa conception graphique, sa mise en page ainsi que son impression ont été confiées aux équipes d'APCL Services et de GDS imprimeurs.



Refonte du « pack hébergeur » remis aux hébergements ayant obtenu la qualification « Hébergement Pêche »



Dans l'optique de développer davantage la qualification « hébergement pêche » sur le département, la Fédération a procédé courant avril 2020 à la refonte des « packs hébergeurs ». Ces pochettes, à destination des hébergements ayant obtenu la qualification « Hébergement Pêche » sont remises aux occupants de ces derniers, comme un « kit de bienvenue ».

Cette brochure se présente sous la forme d'une chemise à rabat reprenant les informations indispensables au bon déroulement d'un séjour pêche. À l'intérieur sont glissés l'ensemble des fascicules pêche du département, les flyers des moniteurs-guides professionnels de la Haute-Vienne ainsi que les brochures des AAPPMA locales. Un flyer, adapté à chaque territoire et reprenant les informations relatives aux détaillants d'articles de pêche et magasins spécialisés à proximité, les coordonnées des dépositaires et des lieux où acheter sa carte ainsi que des informations utiles sur le secteur, y est ajouté.

Stratégie Web

Site Internet

Le site est géré en interne. Actualités, photos de couverture, rubriques etc. sont régulièrement mises à jour pour alimenter le site internet et lui offrir une meilleure visibilité.

Des cartes interactives sont également disponibles pour permettre aux visiteurs de mieux situer les différents parcours de pêche. Une carte évolutive de l'ensemble de la Vienne en 2^{ème} catégorie piscicole est également disponible. L'ambition de cet outil est d'être le plus exhaustif possible pour répondre à tous les besoins des pêcheurs hauts-viennois (*parcours carpes de nuit, mises à l'eau, postes de pêche partagés etc.*).

Ce site est adaptable en fonction des écrans : ordinateur, smartphone, tablette (site « responsive »).

Rendez-vous sur : www.federation-peche87.com



ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



Facebook

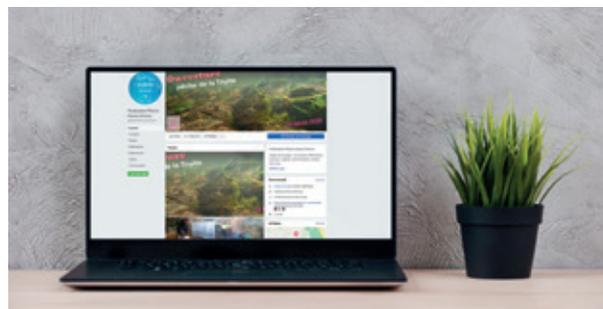
Aujourd'hui, Facebook est un média indispensable pour une association telle que la nôtre : il nous offre un rayonnement national. Cet outil de communication nous permet d'interagir avec un large public et de véhiculer un important panel d'informations.

A ce jour, la Fédération dispose de plus de 5 640 abonnés, ce qui représente une hausse de plus de 800 abonnés en une année. Cette page a pour vocation le dialogue avec les pêcheurs : partage d'actualités, diffusion d'informations, contact par message etc.

Cette présence sur ce réseau social permet d'établir une interaction directe avec les pêcheurs et de pouvoir partager plus facilement les actualités de la pêche associative.

Les AAPPMA sont invitées à créer leur page afin de partager les actualités de chacune de manière plus fluide. Certaines AAPPMA ont franchi le pas cette année sous les conseils de la Fédération (*retrouvez la liste des pages Facebook d'AAPPMA sur le site fédéral*) tandis que d'autres avaient déjà créé leur page. N'hésitez pas à contacter Aurélie LAURENSEN qui se fera un plaisir de vous aider dans la création de celle-ci.

Pensez à « liker » notre page : facebook.com/federation.peche.87



Instagram

Instagram est un réseau social qui permet de partager uniquement des photos accompagnées d'une légende. Ce média où les hashtag # sont rois, est utilisé par une cible jeune. Notre compte créé en mai 2017 nous permet d'avoir un rayonnement national voire international, et de toucher également des non-pêcheurs. Le but de cette page est de mettre en avant le département de la Haute-Vienne, un remarquable territoire de pêche.

Les « followers » (*suiveurs*) sont invités à taguer la page sur leurs photos avec le #fdpeche87. A ce jour, 869 abonnés suivent les actualités de la Fédération soit une hausse de plus de 300 abonnés en une année. La page demande à être plus enrichie (*une publication par jour*) afin d'affirmer la présence sur les réseaux sociaux. Une stratégie à travailler pour les années à venir, cette activité étant très chronophage.

Suivez-nous sur Instagram : instagram.com/federation.peche.87

Youtube

Créée en novembre 2017, la chaîne Youtube compte à ce jour une cinquantaine de vidéos, plus de 200 abonnés et comptabilise un peu plus de 38 140 vues. Cette chaîne qui demande à être alimentée régulièrement a été lancée dans le but d'informer les pêcheurs sur les différentes actions de la Fédération. Elle sera développée dans les années à venir, avec le déploiement du SDDL.

Être présents sur Youtube (*site leader de la vidéo en ligne*) permet notamment de toucher la jeune génération (*cœur de cible*), adepte du visionnage de vidéos. Elle offre également la possibilité d'accroître la notoriété de la Fédération et permet d'attirer l'attention sur le département, ses secteurs de pêche et donner l'envie de pêcher.

ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION

Production d'images et de vidéos

■ **Projet Jean DESMAISON productions**

Afin de dynamiser et moderniser sa communication par le biais de supports de communication vidéo et la création d'une photothèque HD, la Fédération a choisi de faire appel à un prestataire externe en 2017.

Reconduit en 2018 pour 3 ans, ce partenariat a pour objet la réalisation des films d'Assemblée Générale relatifs au rapport d'activité annuel, d'un film institutionnel et de l'alimentation continue de la banque d'images photo et vidéo avec notamment la création de mini-clips visant à alimenter la chaîne YouTube et les réseaux sociaux.

Les diverses prises de vues réalisées tout au long de l'année sur le terrain, viennent enrichir une photothèque de plus en plus conséquente, permettant de réaliser des supports de communication de mieux en mieux illustrés.

■ **Projet « Natura vidéos Productions »**

Dans le cadre du programme de développement halieutique et piscicole de la Vienne initié depuis plusieurs années sur sa portion classée en 2^{ème} catégorie piscicole par diverses actions déjà réalisées sur le terrain, un volet communication a été activé en 2020. Il s'agit de valoriser par de courtes vidéos les pêches pouvant être pratiquées sur l'axe Vienne tout au long de la saison.

Pour ce faire, la Fédération a confié la réalisation de ce travail à la jeune société de production de Limoges dirigée par Romain MOUNEIX « Natura Vidéos Productions ». Il est aidé par Vincent ABEILLON. Ces deux pêcheurs passionnés et fins connaisseurs de la Vienne ont ainsi parcouru cette belle rivière à la recherche des différentes espèces présentes et à l'aide de diverses techniques. Parfois accompagnés d'autres pêcheurs, leur mission est de mettre en valeur les nombreux atouts des différents territoires haut-viennois et la richesse de son patrimoine piscicole.

Ces films serviront de supports de valorisation du loisir pêche lors des différents événementiels auxquels les structures associatives de la pêche de loisir participent. Elles sont en diffusion libre sur la chaîne Youtube «Fédération de Pêche 87». Cette action fait partie intégrante du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLPL).

■ **Reportage photos subaquatiques avec Anne-Cécile Monnier (Reflets d'Eau Douce)**

La Fédération a également commandé, auprès de l'association Reflets d'Eau Douce, une série de photos « Mi air, Mi eau ». Durant deux journées de nombreux clichés de poissons, de matériel, d'actions de pêche et de milieu aquatique ont pu être réalisés par Anne-Cécile MONNIER.

Ces photos originales viennent renouveler la photothèque fédérale afin d'alimenter tous les supports de communication possibles.

■ **Photothèque**

La photothèque s'enrichit d'années en années, avec la mise à disposition de photographies professionnelles haute-définition ainsi que des prises d'images systématiques lors des stages de pêche, manifestations, déplacements techniques etc.





ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



Partenariats

Partenariat touristique avec Haute-Vienne Tourisme

La Fédération a établi un partenariat de visibilité (gratuit) avec Haute-Vienne Tourisme. En échange d'informations pêche « pratiques » publiées sur la carte touristique du département (*distribuée à l'ensemble des touristes visitant la Haute-Vienne*), la Fédération offre l'insertion du visuel « Inspiration Haute-Vienne » en 4^{ème} de couverture du Guide de Pêche annuel.

La Fédération souhaite que cette relation partenariale entre les deux structures s'enrichisse dans les années à venir. Le tourisme étant l'un des axes prioritaires du développement du loisir pêche en Haute-Vienne.

Outils de communication et prêt de matériel

Outils de communication mis à votre disposition

Les différents panneaux de présentation et roll-up informatifs et explicatifs destinés aux salons, initiations, stages de pêche, animations ainsi que le simulateur de pêche et le bassin de démonstration sont à votre disposition pour vos diverses manifestations pêche.

Roll-up

Suite au renouvellement des visuels en 2019, la Fédération dispose de deux jeux de 8 roll-up, l'un est disponible en prêt pour les AAPPMA ou partenaires en faisant la demande, et le second est réservé aux manifestations de la Fédération. Plus modernes et adaptés à la charte graphique, ils visent à apporter une plus-value lors des événements sur lesquels les AAPPMA et la FDAAPPMA87 participent.

8 visuels sont à disposition :

- les rivières de 1^{ère} catégorie piscicole en Haute-Vienne ;
- les rivières de 2^{ème} catégorie piscicole en Haute-Vienne ;
- les poissons emblématiques de 1^{ère} catégorie piscicole du département ;
- les poissons emblématiques de 2^{ème} catégorie piscicole du département ;
- le réseau hydrographique du département de la Haute-Vienne ;
- le réseau associatif de la pêche en France ;
- le lac de Saint-Pardoux et le lac de Vassivière ;
- un roll-up « design ».





ANIMATION - PROMOTION COMMUNICATION



I Barnums

Deux barnums violets estampillés « Génération Pêche », de 3 mètres par 3 mètres et disposant de 4 murs amovibles, sont à disposition des AAPPMA pour leurs manifestations.

I Simulateur

Le nouveau simulateur de pêche acquis en 2018 est plus facilement maniable et transportable. Il est très apprécié des AAPPMA et indispensable lors des diverses animations fédérales. Il est mis à disposition des AAPPMA sur demande écrite et contre un chèque de caution. Une formation et une démonstration lors de la mise à disposition du matériel, ainsi qu'une vérification après retour ont été mise en place.

Objets promotionnels

En fonctionnement habituel, des objets promotionnels avec le logo fédéral sont commandés chaque année. En 2020, nous n'avons pas réalisé de nouveaux objets publicitaires puisque le stock 2019 n'a pas été soldé en totalité.

Depuis 2019, un visuel à destination de la communication grand public est décliné sur des totes-bags, des gourdes ainsi que des gobelets réutilisables : l'objectif étant que ces objets soient utilisés par les pêcheurs comme les non-pêcheurs.

Ces objets promotionnels sont distribués auprès des AAPPMA, des écoles lors de nos interventions, ainsi qu'à nos partenaires lors de manifestations auxquelles participe la Fédération (*salons, réunions, assemblées, etc.*).



Presse

La Fédération a une nouvelle fois répondu aux sollicitations des médias (radio, télévision et presse écrite) pour divers reportages ou interviews. Elle a également organisé le tournage du reportage de Julien BIGAY paru dans « Le Populaire du Centre » en invitant plusieurs jeunes passionnés pour promouvoir le nouveau parcours de pêche (*no kill*) dans la traversée de Limoges.

Revue de presse

La revue de presse permet de rester informé sur la sphère de la pêche associative. Elle offre la possibilité de se tenir au courant de tous les articles relatifs à la pêche, qui paraissent dans la presse (*départementale, régionale et nationale*): manifestations, travaux sur cours d'eau, comptes-rendus d'assemblées générales, etc. Les articles sont archivés de manière électronique.

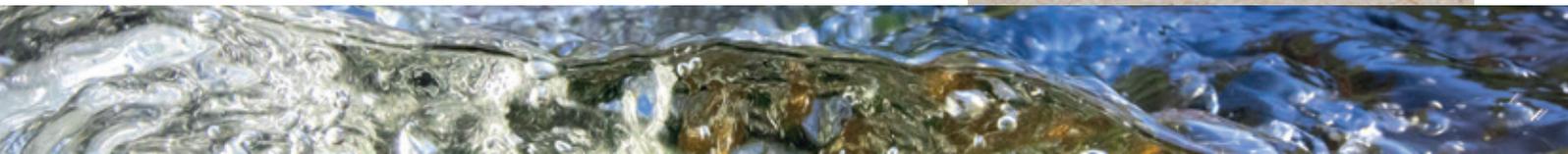
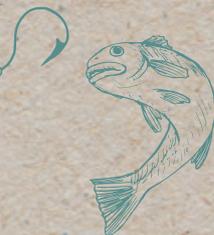
ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



RAPPORT
ANNUEL D'ACTIVITÉS 2020



FÉDÉRATION HAUTE-VIENNE
PÊCHE
FÉDÉRATION DE LA HAUTE-VIENNE POUR LA PÊCHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE





ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

● CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES

Coordination

C'est par le biais de ces contrats (*actuellement au nombre de 8 en Haute-Vienne*) que sont réalisés la plupart des travaux de restauration des cours d'eau et des zones humides, avec des financements importants de la Région Nouvelle Aquitaine et des Agences de l'eau.

Certains de ces contrats arrivent à leur terme (*Vienne médiane, Vienne amont, Briance, etc.*), et les 2 ou 3 années à venir seront l'occasion de planifier les nouvelles programmations.

Les AAPPMA peuvent d'ores et déjà faire remonter leurs informations de terrain et les besoins de leur territoire, qui pourraient ainsi bénéficier de financements pour les travaux à mener.

Malgré le contexte 2020 très particulier, les structures coordonnatrices de CTMA sur le département de la Haute-Vienne ont poursuivi leur animation sur ces contrats, et les maîtres d'ouvrage tels que la Fédération ont maintenu la plupart de leurs actions.

La FDAAPPMA a ainsi participé à 5 comités de pilotage ou comités techniques, réunions qui permettent de faire le lien entre les partenaires techniques et d'échanger sur les actions réalisées, et a mis en œuvre les actions listées ci-après par bassin hydrographique.

Bassin Asse Benaize Salleron

La Fédération s'était attachée à travailler sur la continuité écologique sur le cours principal du Glévert, un affluent de la Benaize qui maintient sa population de Truite fario malgré les épisodes estivaux de plus en plus compliqués. Le bureau d'études GEONAT a étudié 2 ouvrages situés entre Arnac-la-Poste et l'Ecluse. Les rapports d'étude rendus fin 2020 comportent des propositions techniques avec les coûts estimatifs associés, permettant de justifier ou non la réalisation des travaux par rapport au gain écologique attendu.





ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



Bassin Gorre Graine

En 2020, les deux FDAAPPMA de la Charente et de la Haute-Vienne se sont associées pour réaliser le diagnostic piscicole du CTMA sur la Graine, la Vayres, la Gorre et leurs affluents. Le rapport est actuellement en cours de rédaction.



Insolite : lors de ces pêches, une bouvière *Rhodeus amarus* a été capturée sur la Graine à Cacharat. Le cycle biologique de ce petit cyprinidé nécessite que la femelle pondre ses œufs à l'intérieur d'une moule d'eau douce ; ils sont ainsi oxygénés par les courants de filtration du bivalve.





ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



Bassin Tardoire

Sur ce territoire, c'est le cours principal de la rivière qui a été concerné en 2020 par des travaux de restauration de la continuité écologique.

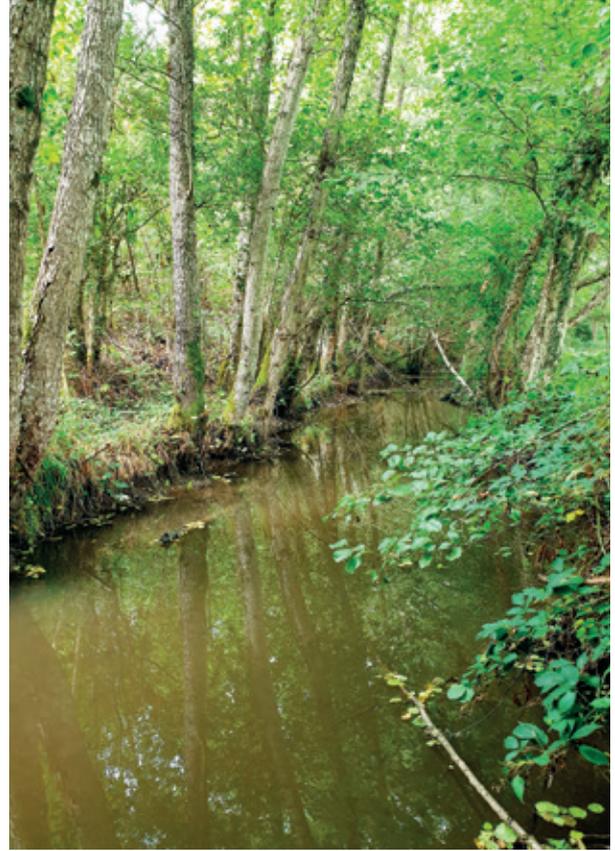
Respectivement situés à la Besse et en amont du pont de Cros, les ouvrages TARDOIRE 11 et TARDOIRE 15 ont été effacés, rendant à la rivière un profil en long naturel et facilement franchissable par la faune piscicole.

Ces deux sessions de travaux ont bénéficié de pêches de sauvetage préalables, au cours desquelles ont été capturées de belles anguilles.

Ces sites vont maintenant être suivis pendant quelques mois, pour s'assurer de la bonne tenue des travaux de terrassement et des berges amont.



Le seuil TARDOIRE 15 avant travaux



Le bief amont avant travaux



À l'emplacement de l'ancien seuil, après travaux



Le lit naturel de la rivière retrouvé à l'emplacement de l'ancien bief, après travaux



ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



Bassin Briance

Après des premières actions débutées en 2018 (*ripisylve, embâcles, abreuvoirs, etc.*), la restauration du ruisseau de l'Ame de l'Ane s'est poursuivie en 2020. Situé sur le territoire de l'AAPPMA de Saint-Paul, ce ruisseau a bénéficié de travaux de réduction d'une encoche d'érosion en amont d'une passerelle piétonne. Il a également été suivi par inventaires piscicoles et comptage de frayères de Truite fario. Malheureusement, les résultats obtenus sont plus que mitigés par rapport aux efforts réalisés : malgré les différents programmes de travaux entrepris depuis 2018, financés à 100%, certains propriétaires n'ont pas souhaité d'intervention sur leurs parcelles.

Concernant le ruisseau du Theil (*bassin de la Ligoure*), l'étude pour l'aménagement du seuil situé le plus en aval a été totalement reprise par le bureau d'étude courant 2020, pour suivre les préconisations de l'Office Français de la Biodiversité. Cette nouvelle solution propose un aménagement de la passe à poissons existante, actuellement non fonctionnelle, avec ajout de pré-bassins à l'aval. Un comptage de frayères de Truite fario a été mené en novembre 2020, afin de servir d'état zéro avant la mise en œuvre des travaux. Lors de cette prospection, la Fédération a constaté une pollution importante sur le ruisseau, avec des dépôts de sédiments de plus de 20 cm présents jusqu'à la confluence avec la Ligoure. Là encore, force est de constater que les efforts fournis par la FDAAPPMA et ses nombreux partenaires sont mis à mal par un propriétaire d'étang situé aux sources du ruisseau, dont la dernière vidange absolument pas maîtrisée a pollué 6 km de ruisseau et anéanti toute vie animale ou végétale. Un rapport de constatations a été envoyé à l'Office Français de la Biodiversité (*OFB*), à la Direction des territoires (*DDT*) et au Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (*SABV*). Le problème de cet étang et de ses vidanges doit en effet être résolu avant que la Fédération envisage d'investir dans des travaux de restauration souvent coûteux sur ce ruisseau.

Courant 2019 et à la demande du SABV, la Fédération a réalisé des inventaires piscicoles sur le bassin de la Briance, pour le suivi du CTMA. Le rapport concernant les 19 stations a été rédigé en 2020, il est disponible à la Fédération.



Dépôts de sédiments encore très visibles en décembre 2020, des mois après la vidange.



ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



Bassin Vienne amont



Le ruisseau de Lubet, petit affluent de la Vienne amont dans laquelle il conflue en rive gauche entre Rempnat et Nedde, présente un potentiel intéressant (*bonne qualité d'eau, peu de pressions*), mais également quelques perturbations importantes (*nombreuses chutes naturelles, embâcles*). Pour évaluer l'intérêt d'engager des travaux sur ce potentiel ruisseau pépinière, la Fédération a réalisé une étude morphologique dont le rapport, validé en 2020, est disponible auprès de la FDAAPPMA.

Après les importants travaux de continuité écologique menés en 2018 et le nettoyage de 2019, le ruisseau de Chaud a bénéficié fin 2020 d'une dernière phase de restauration.

En aval du nouvel ouvrage busé, les travaux de rescindement du ruisseau avaient mis à jour une poche d'argile peu intéressante en termes d'habitats et de potentiel de reproduction.

La recharge granulométrique de 40 tonnes de matériaux (*diamètre 0 -150 mm*) a permis de diversifier les écoulements sur environ 25 m.

Ces travaux, qui avaient fait l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'administration, seront suivis par le biais d'inventaires piscicoles dans les années à venir.

En 2020, la FDAAPPMA et ses voisines de Creuse et de Corrèze ont à nouveau participé au suivi des actions du CTVa n°2 (*Contrat Vienne amont*).

Télimillevaches a profité de l'opération sur le ruisseau des Fantaisies (*suivi de travaux du PETR Monts et Barages*) pour réaliser un film pédagogique sur l'intérêt et les objectifs de ce suivi.

La vidéo est accessible à l'adresse suivante : <https://vimeo.com/456988802>.

Le ruisseau du Mas Maury avait quant à lui été restauré lors du CTVa n°1 : travaux de ripisylve, d'enlèvement d'embâcles, fascinage, mesures agricoles, etc.

Depuis, il est régulièrement prospecté pour valider son potentiel en tant que ruisseau pépinière pour la Truite fario.

L'occasion fin 2020 pour l'équipe technique de montrer une des facettes de son travail à un jeune stagiaire, lors d'un comptage de frayères sur la partie aval du ruisseau.

La réalisation de tous ces travaux de restauration de cours d'eau n'est que la partie émergée de l'iceberg, et la plus gratifiante.

En effet, un temps administratif parfois très long précède leur mise en œuvre :

- concertation avec les acteurs locaux, syndicats de rivière, AAPPMA, propriétaires riverains, exploitants agricoles, etc. ;
- demandes de subventions auprès des financeurs, sur la base d'un projet technique et d'un budget prévisionnel ;
- rédaction d'un dossier d'autorisation Loi sur l'eau pour soumission aux services administratifs de la DDT ;
- demandes de devis concurrentiels ;
- suivis de chantiers ;
- rédaction du rapport de travaux ou d'étude, présentant l'action réalisée et les coûts associés.

Toutes ces étapes sont nécessaires, quelle que soit l'importance du chantier, pour pouvoir mettre en œuvre des travaux bénéfiques pour les cours d'eau, et les faire financer en complément de l'investissement des pêcheurs.



ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



● ÉTUDES ET TRAVAUX 2020

Etude scalimétrique

La FDAAPPMA 87 a réalisé courant 2020 un important travail portant sur la vitesse de croissance de la Truite fario, sur le territoire de la Vienne amont (*Vienne, Combade et Mas Maury*).

Cette étude de 6 mois, menée par une stagiaire de Master II (*Dorra BEN SLIMANE*) et bien que pénalisée par le contexte sanitaire de 2020, a rendu des conclusions intéressantes :

- coefficient de Fulton de 1,07 de moyenne, caractérisant par une relation taille/poids l'embonpoint des poissons, et par là le bon état du milieu vis-à-vis de la ressource alimentaire disponible ;
- taille moyenne de la truite à 1 an : 93 mm ;
- taille moyenne de la truite à 2 ans : 177 mm ;
- taille moyenne de la truite à 3 ans : 243 mm ;
- selon l'abaque de croissance établi pour les rivières du Massif central (*CUINAT - 1978*), cette croissance est qualifiée de « assez rapide ».

Ces travaux feront l'objet d'une communication publique en 2021, et le Conseil d'Administration réfléchit à les traduire en mesures réglementaires encadrant la pêche de la Truite fario.

Le service technique remercie la FDAAPPMA de la Corrèze et Stéphane PETITJEAN en particulier, pour avoir partagé ses connaissances en scalimétrie (*lecture des écailles*).



ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

Frayère à brochet du Grenouillet

L'AAPPMA « Les Ponticauds » de Limoges porte depuis de nombreuses années le projet de restaurer une annexe hydraulique en bord de Vienne, au lieu-dit « Le Grenouillet », et avait sollicité la Fédération en appui technique et logistique.

Ce projet, apparemment simple sur le papier, a été extrêmement compliqué à mettre en œuvre, du fait d'un grand nombre de contraintes sur le site : ligne haute tension, conduite d'eaux usées, zonage compris dans le PPRI (*Plan de Prévention du Risque Inondation*), avec ses restrictions administratives associées, etc.

Après moults rebondissements, des accords ont été trouvés :

- avec la Direction de l'eau de Limoges Métropole pour les précautions à prendre vis-à-vis de la conduite eaux usées ;
- avec la DDT pour l'export des matériaux hors zones PPRI ;
- avec des propriétaires riverains, que la Fédération remercie infiniment pour leur aide, chez qui seront régalez les matériaux extraits.

Les travaux de terrassement initiés fin 2020 sont pour l'instant à l'arrêt du fait des mauvaises conditions météorologiques ; ils devraient être terminés au cours du 1^{er} semestre 2021.

Une fois que la végétation sera repartie, cette frayère deviendra fonctionnelle pour la reproduction des brochets de la Vienne, mais également des autres espèces piscicoles et aquatiques (*amphibiens, libellules, etc.*).





ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



Suivi de l'efficacité du parcours de graciation sur la Colle

Mis en place en 2019 à la demande de l'AAPPMA de Saint-Mathieu, le parcours de graciation truite sur la Colle débute à la confluence avec la Tardoire et remonte jusqu'au pont de Chez Rouchaud. A partir de 2020, il a été prolongé sur l'amont, jusqu'au plan d'eau de Cautarial, avec une réserve de pêche.

Ces deux parcours, pêche interdite et pêche autorisée mais sans prélèvement, visent à protéger les populations de Truites fario du secteur. Leur efficacité est suivie annuellement par inventaires piscicoles, comptages de frayères de Truites fario, et la température de l'eau est enregistrée en continu grâce à 3 capteurs immergés.

Un bilan sera dressé en fin de période (*arrêté préfectoral de 5 ans*) pour envisager ou non une reconduction de ces mesures.

Travaux divers

La Fédération a organisé et suivi des chantiers de l'équipe de l'Atelier d'Activités Thérapeutiques du CH Esquirol de Limoges et de l'association REMPART de Bellac.

En raison de la crise sanitaire en 2020, l'équipe de l'AAT d'Esquirol n'a pas pu effectuer la totalité des travaux demandés. Ainsi, sur les 60 jours programmés, seuls 21 ont pu être réalisés.

- Entretien de parcours de pêche ;
- Nettoyage de la frayère à brochet de Brignac ;
- Pose de panneaux.

La Fédération a également organisé, suivi ou finalisé plusieurs chantiers sur le département :

- Suivi des travaux préparatoires à la création d'un parcours de pêche labellisé « famille » sur le barrage de Sainte-Hélène à Bujaleuf (*labellisation en 2021*) ;
- Suivi des travaux préparatoires à la création d'un parcours de pêche labellisé « découverte » sur les rives du Vincou à Bellac (*labellisation en 2021*) ;
- Finalisation des travaux d'un poste de pêche partagé sur la Vienne à Aix-sur-Vienne ;
- Finalisation des travaux de création d'un poste de pêche partagé sur le plan d'eau de Jonas à Ambazac ;
- Finalisation des travaux de restauration de la zone de pêche de La Ribière à Saint-Pardoux ;
- Restauration de frayères sur le lac de Saint-Pardoux ;
- Création d'une mise à l'eau pour float tube sur le barrage de Langleret (*finalisation prévue en 2021*) ;
- Aménagements de postes de pêche sur la Gartempe à Saint-Ouen-sur-Gartempe ;
- Réfection du chemin d'accès à une parcelle propriété de la Fédération à Brignac commune de Royères (*réalisation prévue en 2021*) ;
- Entretien du bassin de décantation du carpodrome du Rochelot ;
- Travaux d'agrandissement de la frayère à brochet de Brignac commune de Royères (*réalisation prévue en 2021*)

Assistance technique

La Fédération apporte également une assistance aux mairies propriétaires de plans d'eau dont elle a ou aura la gestion piscicole : Saint-Yrieix-la-Perche, Rochechouart, Limoges. Elle apporte également une assistance au Département de la Haute-Vienne : lac de Saint-Pardoux, La Pouge, étang de Couze, étang de la Roche au Diable.





ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



● ORGANISATION ET RÉALISATION DE PÊCHES À L'ÉLECTRICITÉ

Inventaires piscicoles

En 2020 ont été réalisées plusieurs campagnes d'inventaires piscicoles :

- pour l'étude sur la Truite fario : 3 stations sur la Vienne (*Rempnat, Bouchefarol, Bussy*), 2 sur la Combade (*pont du Rateau et Sussac*), et ruisseau du Mas Maury ; au vu des restrictions sanitaires (*limite de 10 personnes par groupe*), la plupart a dû se transformer en simples pêches de prélèvement, afin d'obtenir le nombre de truites et le nombre suffisant d'écaillés pour chaque station, sans pouvoir tenir compte des densités ni des autres espèces ;
- pour le suivi du CTVa n°2 : 12 stations sur les bassins versants Vienne, Maulde, Combade et Taurion ;
- pour le suivi du parcours de graciation sur la Colle : 3 stations ;
- pour le suivi des travaux réalisés sur le ruisseau de l'Ame de l'Ane : 2 stations ;
- pour le diagnostic final du contrat territorial Gorre-Graine : 5 stations sur la Gorre et 1 sur le Gorret, 4 stations sur la Graine et 2 sur la Vayres ; les stations de grand gabarit ont été prospectées en collaboration avec la Fédération de Charente ;
- appui technique à la Fédération de Corrèze pour des pêches sur la Vienne à Treignac et la Corrèze à Tulle.



Truite fario capturée dans le canal d'amenée de Charnaillat et remise à l'eau dans la Vienne.

Pêches de sauvetage

Comme chaque année, la Fédération a été sollicitée par des entreprises, des privés, des collectivités, etc, lors de la réalisation de travaux divers :

- pour des travaux de continuité écologique : ruisseau de Chandiat (*PETR Monts et Barrages*), ruisseau des Râches (*SABV*), Breuilh à Château-Chervix (*SABV*), ruisseau de la Gane ;
- sur le ruisseau du Rat pour des travaux de restauration menés par Limoges Métropole ;
- dans le canal d'amenée de la centrale de Charnaillat, avant sa vidange complète ;
- en aval de l'étang de Mondon avant sa vidange ;
- sur le Glévert lors de la réfection d'un pont.



Inventaire piscicole à 3 anodes sur la Gorre à Saint-Auvent, avec la Fédération de Charente



ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



● SENTINELLES DES COURS D'EAU

Suite à la création du réseau « Sentinelles des cours d'eau » en 2019 et à l'appel lancé chaque année aux citoyens en général et aux pêcheurs en particulier, ce sont plus d'une trentaine de signalements (*par courriel, par téléphone, via les réseaux sociaux*) qui ont été recueillis par la Fédération (*pollution, sécheresse, utilisation abusive de l'eau etc.*). Ces signalements sont ensuite transmis aux services compétents de l'Etat, la Direction Départementale des Territoires et l'Office Français de la Biodiversité.

● GARDERIE FÉDÉRALE

En 2020, des sorties garderie ont été effectuées en collaboration avec l'OFB et les Gardes-Pêche Particuliers du département. En raison des restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19, la Fédération n'a pas pu organiser la réunion annuelle d'information pour les Gardes-Pêche Particuliers (GPP).

2020 aurait dû être l'année d'un renouveau pour la garderie fédérale avec le recrutement et la formation de nouveaux Gardes-Pêche Particuliers bénévoles. Cependant, la crise sanitaire et les deux confinements ont fortement retardé ce projet. Les travaux préparatoires à la création d'une brigade de GPP, la préparation des réunions de formation des futurs GPP et le suivi des dossiers ont toutefois pu se poursuivre. Cette brigade devrait donc voir le jour en 2021.

6 PV ont été établis par les Gardes-Pêche Particuliers de la Fédération. Le travail de rédaction, de transmission aux autorités compétentes et de suivi est effectué par le technicien fédéral en charge de la garderie.

La mise en place du réseau « Sentinelles des cours d'eau » a permis de nombreux signalements (*pollutions, sécheresse, etc.*) qui ont donné lieu à un suivi sur le terrain.



● VIDANGES

La Fédération a participé aux vidanges (*organisation préalable, réalisation et/ou suivi*) de trois plans d'eau : le plan d'eau de Beaune 2 (*propriété de la Mairie de Limoges*), le plan d'eau de Saint-Yrieix-la-Perche (*propriété de la Mairie mais dont la Fédération a la gestion halieutique et piscicole*) et le carpodrome du Rochelot (*propriété de la Fédération*). La vidange du plan d'eau de Rochechouart (*propriété de la Mairie mais dont la Fédération a la gestion halieutique et piscicole*) initialement prévue en 2020 a finalement été annulée pour cause de sécheresse.





ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



● DÉVELOPPEMENT

Qualification hébergement pêche

En début d'année 2020, après avoir pris contact et rencontré les offices de tourisme du secteur du Lac de Saint-Pardoux (*Haut Limousin en Marche et Monts du Limousin*), la pandémie de Covid-19 a mis en attente l'avancée du déploiement de la qualification « Hébergement Pêche » sur ce secteur du département.

De plus la conception, l'impression et la distribution du pack hébergeur 2020 ont également été fortement impactée par la crise sanitaire. Ils ont donc été distribués aux hébergeurs bien plus tardivement qu'initialement prévu.

Cependant depuis la fin de l'année 2020, des réunions avec les offices de tourisme cités précédemment sont programmées pour le 1^{er} trimestre 2021.

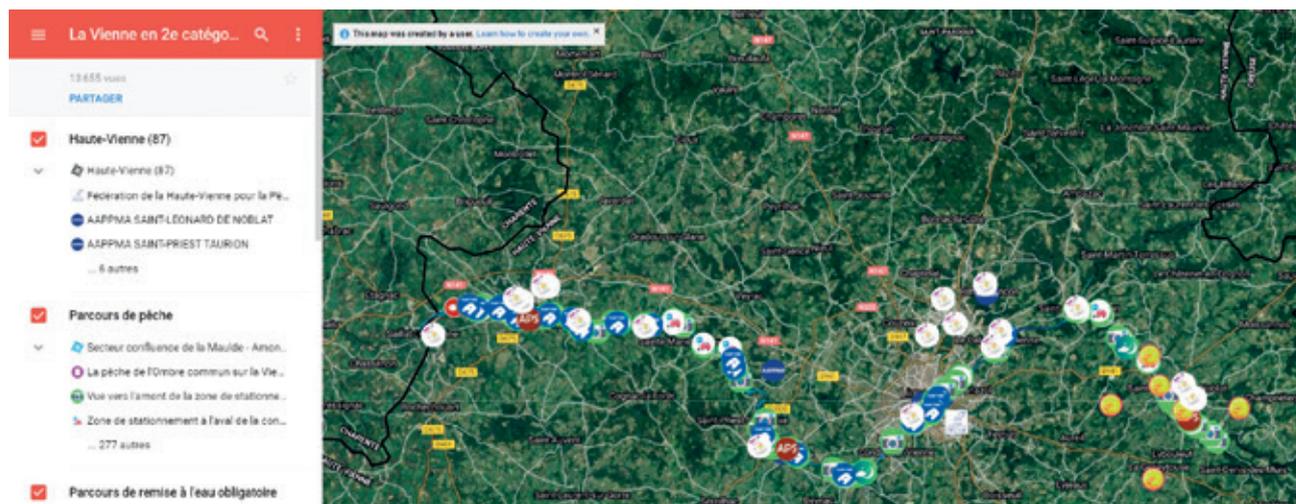
Cartographie interactive de la Vienne en 2^{ème} catégorie

En 2020, dans le cadre du développement de la pêche sur la Vienne en 2^{ème} catégorie, la Fédération a souhaité créer une cartographie interactive en interne. Cette cartographie a été réalisée grâce à l'aide de Google Maps.

L'ensemble des différents biefs, en partant de la confluence de la Maulde avec la Vienne en amont de Saint-Léonard-de-Noblat jusqu'à Chaillac-sur-Vienne en aval de Saint-Junien, ont été identifiés et matérialisés.

Plusieurs sorties sur le terrain ont été réalisées afin de répertorier toutes les informations nécessaires en termes de type de bief, d'accessibilité, de pratique des différentes techniques de pêche, etc. Ces sorties ont permis également de photographier la rivière sous tous les angles pour que le pêcheur puisse se représenter au mieux les différents lieux de pêche depuis son ordinateur ou son smartphone.

Enfin, il a fallu intégrer à la cartographie l'ensemble des informations recueillies sur le terrain et rédiger la description de chaque bief tout en y indiquant, à l'aide de pictogrammes, les zones de stationnement, les parcours de pêche de la carpe de nuit, les accès conseillés pour la pratique en float-tube, les hébergements pêche à proximité, les différentes AAPPMA, etc.





ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT



← Secteur aval de l'usine de Grand...

Nom
Secteur aval de l'usine de Grandmont - Amont de l'usine du Pont de Notre Dame

Description
Secteur lentique, à dominante cyprinicole et carnassiers.

L'ensemble des techniques de pêche peut être pratiqué, notamment les différentes techniques de pêche au coup et la pêche de la carpe depuis la rive gauche principalement.

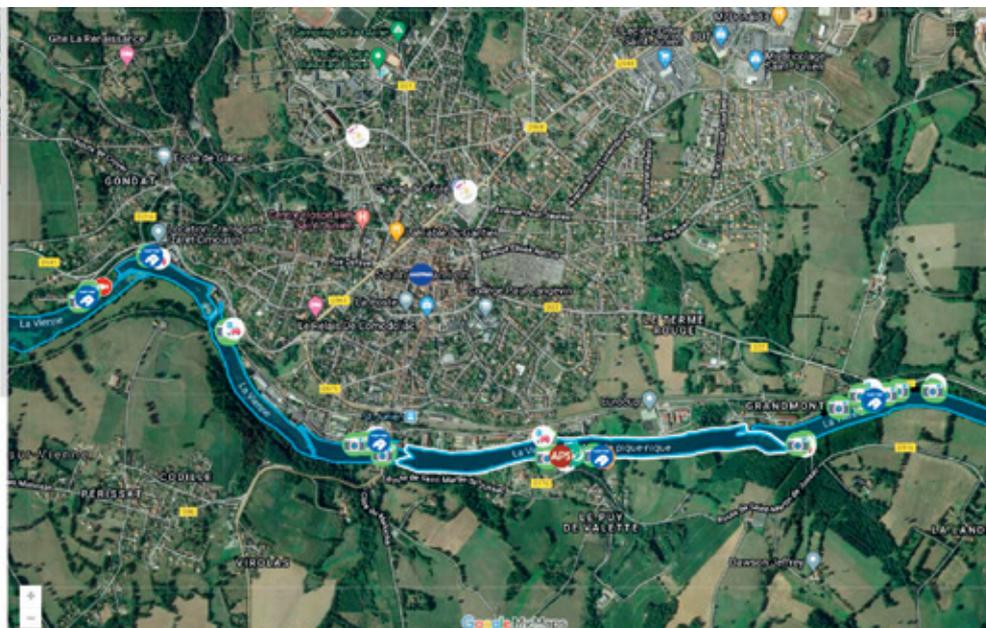
La pêche des carnassiers du bord, en floattube ou à partir de petites embarcations motorisées y est possible.

Présence d'un parcours "Carpe de nuit" matérialisé par le trait noir sur la carte et par des panneaux de limite amont et de limite aval au bord de l'eau.

Présence également d'une aire de pêche sécurisée.

Panneaux d'informations pêche sur place au niveau de la zone de stationnement.

© 2019 Les pêcheurs



Réalisation d'un avant-projet sommaire pour la gestion des plans d'eau Pouyades et Mondon

Suite à une commande de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche auprès de la Fédération pour une future gestion des plans d'eau des Pouyades et de Mondon, un avant-projet sommaire de ce que pourrait être la gestion halieutique et piscicole ainsi que le développement touristique de ces plans d'eau a été réalisé.

SOMMAIRE

- 1) La Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
 - a- Présentation
 - b- Ses Missions
 - c- Ses compétences
- 2) Le plan d'eau de Mondon
 - a- Présentation générale
 - b- Statut réglementaire
 - c- Achats pêche
 - d- Achats touristique
 - e- Propositions de gestion halieutique
 - f- Propositions de gestion piscicole
- 3) Le plan d'eau des Pouyades
 - a- Présentation générale
 - b- Statut réglementaire
 - c- Achats pêche
 - d- Achats touristique
 - e- Propositions de gestion halieutique
 - f- Proposition de gestion piscicole
- 4) Les cartes de pêche
- 5) Mise en place d'un service de gardeie sur ces plans d'eau
- 6) Structuration touristique et valorisation des plans d'eau
 - a- Mise en place de parcours labélisés
 - b- Qualification d'hébergements pêche
 - c- Communication et mise en valeur des sites





ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

● DÉPLOIEMENT DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE (SDDL)P

Un projet collaboratif ambitieux

Dans le but d'accompagner les 52 AAPPMA du département et les quelques 15 000 pêcheurs adhérents du réseau, il est apparu nécessaire pour la pêche associative haut-viennoise de se réinventer. C'est en ce sens que la Fédération a engagé dès 2017, une réflexion relative aux atouts et aux faiblesses du département vis-à-vis de son potentiel halieutique, visant à la création d'un Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL)P.

Cette réflexion complétée par un long travail de concertation, a débouché sur la définition d'enjeux et d'axes stratégiques pertinents pour le développement du loisir pêche haut-viennois, dans le respect des milieux aquatiques et dans le cadre d'une gestion raisonnée de la ressource.

Ce schéma s'est construit grâce au concours de tous les acteurs de la vie politique, touristique et citoyenne du territoire par le biais de commissions de travail. Véritable outil d'évaluation du potentiel de développement de la pêche associative, il permet de définir le programme des actions à déployer.

Ce travail collaboratif avec les partenaires et les AAPPMA du département, a permis de dresser un état des lieux précis de l'univers pêche haut-viennois qui a mis en évidence les lacunes mais aussi les points forts, qu'ils soient organisationnels, géographiques, piscicoles ou encore hydrographiques.





ACTIVITÉS TECHNIQUES ET DÉVELOPPEMENT

Un outil dynamique au service des territoires

L'objectif de ce travail repose sur la mise en valeur et la redynamisation de la pêche associative locale. Ses retombées sont multiples étant donné les dimensions économiques, sociales, culturelles, éducatives, touristiques et environnementales que revêt le loisir pêche.

Le programme d'actions du SDDL se décline en 8 objectifs stratégiques, scindés en 31 objectifs opérationnels, eux-mêmes déclinés en 100 fiches actions. Planifiée sur les 5 prochaines années (du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025), la mise en œuvre opérationnelle de ces fiches actions va permettre de répondre aux 8 objectifs stratégiques :

OBJECTIF STRATÉGIQUE A

Assurer le suivi et l'évaluation du SDDL

1 objectif opérationnel - 1 fiche action

Dans un souci d'efficacité, l'ensemble des actions mises en place par la Fédération et les AAPPMA fait l'objet d'un suivi dans le but d'évaluer la pertinence et l'efficacité.

OBJECTIF STRATÉGIQUE E

Contextualiser la réglementation de la pêche

*5 objectifs opérationnels
10 fiches action*

Simplification et adaptation des réglementations comme mots d'ordre de cet objectif : la pêche doit se pratiquer dans le respect des espèces piscicoles et en fonction de la capacité des milieux aquatiques à satisfaire les demandes halieutiques. Cet objectif permet également de développer une brigade de gardes pêche particuliers pour veiller au respect des bonnes pratiques.

OBJECTIF STRATÉGIQUE B

Renforcer et moderniser la communication et la promotion du loisir pêche

*5 objectifs opérationnels
29 fiches action*

Cet objectif permet de maintenir et de développer les différents canaux de diffusion de l'information Pêche. Il permet également d'assurer la maîtrise de notre identité associative et de nos valeurs par la diffusion d'une image positive et homogène de nos pratiques sur le territoire.

OBJECTIF STRATÉGIQUE F

Améliorer l'accès au loisir pêche pour tous

*4 objectifs opérationnels
8 fiches action*

L'accès au loisir pêche est dépendant de plusieurs facteurs parmi lesquels la maîtrise des baux de pêche, l'amélioration des infrastructures d'accueil des pêcheurs sur certains sites, l'acquisition de parcelles en bordure de cours d'eau ou encore le développement du réseau des dépositaires.

OBJECTIF STRATÉGIQUE C

Structurer et créer une cohésion au sein du réseau associatif pêche

*2 objectifs opérationnels
4 fiches action*

Se retrouver autour d'un projet associatif commun, autour de nos valeurs est un préalable nécessaire à toute idée de cohésion et d'efficacité au sein de notre réseau. La formation, l'information, les échanges, les débats sont au cœur de cet objectif C.

OBJECTIF STRATÉGIQUE G

Structurer et développer les outils d'animation et de sensibilisation à la pêche et à l'environnement

*4 objectifs opérationnels
10 fiches action*

La création de contextes favorables est une nécessité dans l'objectif de sensibiliser à la pêche et à la protection des milieux aquatiques. Ainsi, cet objectif vise à améliorer l'ensemble des outils d'animation, d'éducation et de sensibilisation.

OBJECTIF STRATÉGIQUE D

Structurer et valoriser les offres de pêche

*7 objectifs opérationnels
22 fiches action*

Répondre aux attentes des pêcheurs et satisfaire les différents profils de pratiquants de notre loisir dans le respect des spécificités de nos milieux aquatiques, est la ligne conductrice de cet objectif.

OBJECTIF STRATÉGIQUE H

Créer un attrait touristique pour la pêche

5 objectifs opérationnels - 16 fiches action

La Haute-Vienne présente de nombreux atouts pour se révéler comme une destination phare du tourisme pêche. Mettre en place les bons outils pour renforcer et développer cette dimension touristique est la motivation majeure de cet objectif.





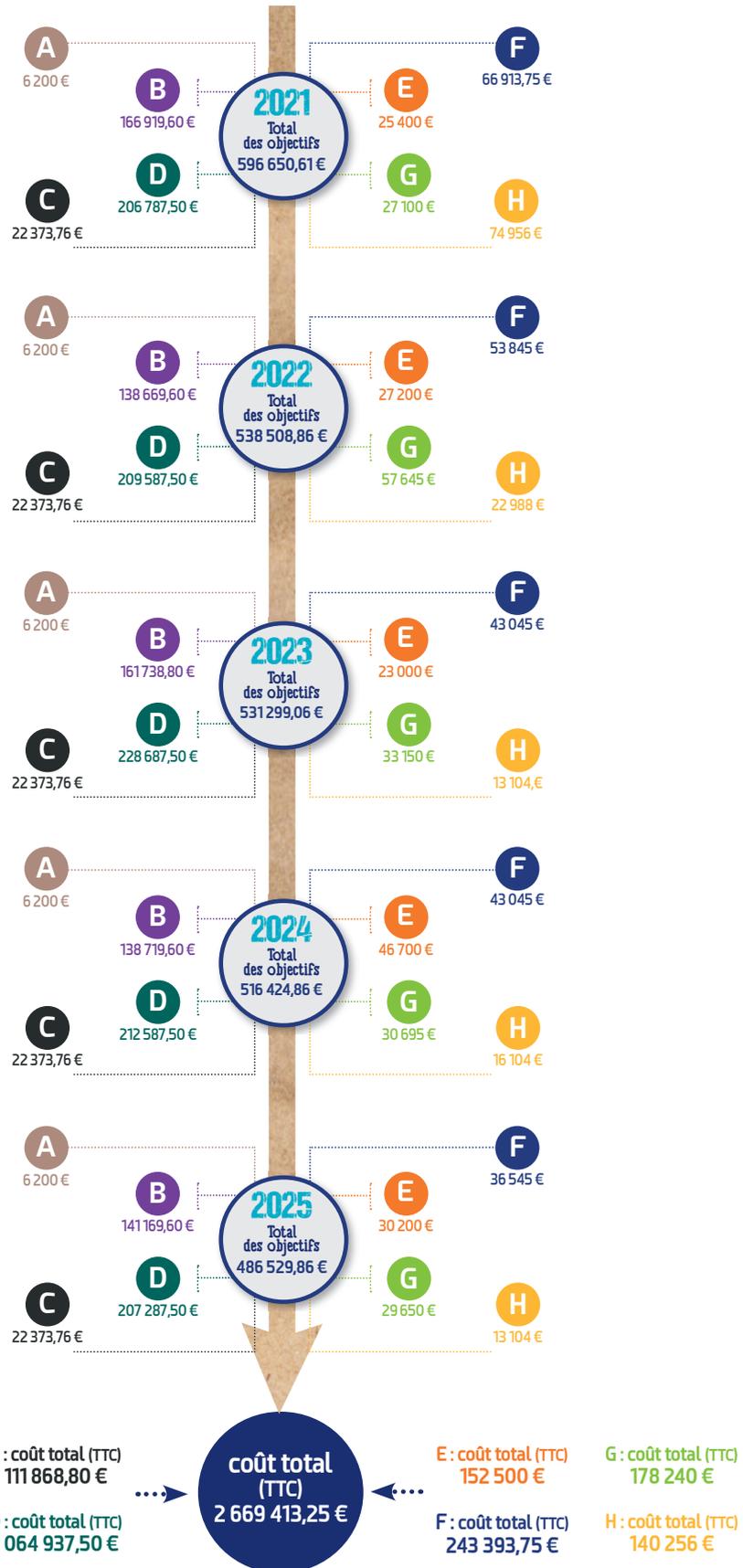
PRÉSENTATION INSTITUTIONNELLE



Planning de réalisation et coûts prévisionnels associés :

La mise en œuvre de ce schéma, outil phare du développement touristique et économique du département, va insuffler une dynamique nouvelle pour le réseau associatif de la pêche en Haute-Vienne : la pêche associative au service du développement des territoires.

Le projet complet ainsi que la revue détaillée des fiches actions sont disponibles en lecture du livre « SDDLDP » de 228 pages, édité en décembre 2020.



BILAN DES EMPOISSONNEMENTS

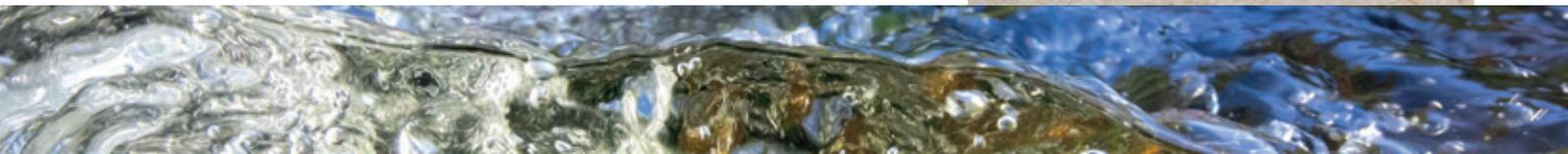
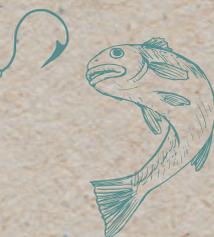


RAPPORT
ANNUEL D'ACTIVITÉS 2020



FÉDÉRATION HAUTE-VIENNE
PÊCHE

FÉDÉRATION DE LA HAUTE-VIENNE POUR LA PÊCHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE





BILAN DES EMPOISSONNEMENTS



● LES EMPOISSONNEMENTS EN 2020

Les plans d'eau

La Fédération assure la gestion halieutique et piscicole de 17 plans d'eau « généralistes » :

- 5 échappent en partie à la réglementation générale de la pêche « La Croisille-sur-Briance », « Bessines-sur-Gartempe », « Rochechouart », « Saint-Sornin-Leulac » et « Peyrat-le-Château » ;
- 3 plans d'eau sont « spécialisés » à savoir le « carpodrome du Rochelot », « parcours enfant du Rochelot » et le « réservoir mouche de Rénier ».

Le carpodrome du Rochelot a été vidangé en 2020. Seuls 362 kilos de carpe ont été récupérés. A noter que depuis la dernière vidange de 2017, 1 050 kilos de carpes y avaient été introduits. Les mortalités induites par le prélèvement régulier de poisson ne sauraient expliquer à elles seules ce résultat. La pratique du « no-kill » n'est apparemment pas toujours respectée sur ce plan d'eau. Le plan d'eau est à nouveau en eau et a bénéficié d'un empoissonnement de 700 kilos de carpe pour 1 750 euros.

L'étang Rénier, réservoir de pêche à la mouche, a bénéficié de 300 kilos de Truites arc-en-ciel d'un poids compris entre 800 grammes et 2 kilos sur la saison pour 2 373,75 euros.

Les plans d'eau « généralistes » ont reçu près de 7 220 kilos de poissons (*essentiellement des carpes, des gardons et des tanches*) dont 2 400 kilos de Truites arc-en-ciel pour un coût global d'environ 39 910,04 euros.

Compte tenu de la sécheresse qui a frappé le département à l'été et à l'automne 2020, les vidanges prévues n'ont pas pu avoir lieu. Seul le plan d'eau de Saint-Yrieix-la-Perche, et par dérogation, a pu être vidangé pour des raisons liées aux aménagements réglementaires dont il fait l'objet. Les deux tonnes de poissons récupérées ont été déversées sur le lac de Saint-Pardoux et sur le barrage de Saint-Marc.

Par dérogation également, la Fédération a pu vidanger le carpodrome du Rochelot. Les poissons récupérés ont été déversés dans la Vienne au niveau de l'Île de Chaillac.

Enfin, la vidange du réservoir d'eau potable de Beaune 2, appartenant à la ville de Limoges, a permis de récupérer environ 460 kilos de poissons qui ont été déversés sur le lac de Saint-Pardoux pour les carnassiers et sur le barrage de Saint-Marc pour les carpes.

Le rempoissonnement du plan d'eau de Saint-Yrieix-la-Perche apparaîtra sur le budget 2021. Il devrait intervenir en mars 2021.

Les barrages

Dans l'attente de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche qui s'attachera à la définition des orientations de gestion halieutique, certains barrages n'ont pas été empoissonnés en 2020.

Seuls les barrages de Saint-Pardoux et de Vassivière ont bénéficié d'un empoissonnement de la part de la FDAAPPMA.

Concernant le lac de Saint-Pardoux, 320 kilos d'Able de Heckel ont été déversés pour un montant de 1 823,04 euros. En complément, les différentes vidanges ont permis de déverser 1 055 kilos de gardons, 376 kilos de brochets et 250 kilos de sandres.

La coopération entretenue avec le Conseil départemental et ses services concernant le développement piscicole et halieutique du lac se poursuit.



BILAN DES EMPOISSONNEMENTS



Concernant Vassivière 1 500 kilos de gardons ont été déversés pour un montant de 7 833,37 euros. Ici aussi, le partenariat développé entre les Fédérations de pêche de la Haute-Vienne et de la Creuse, le Syndicat gestionnaire du lac et la Région Nouvelle Aquitaine se poursuit.

Exceptionnellement, 909 kilos de truites de 250 g à 2,5 kilos ont été déversées dans le barrage de Fleix début août 2020. Il s'agit là d'un accord passé avec M. EVRARD de la pisciculture du Verger qui, suite à la sécheresse qui sévissait alors, ne pouvait plus conserver une partie de son cheptel. Estimant que la livraison des truitelles d'automne commandées par les AAPPMA et complétée par la Fédération pour un montant de 5 000 euros environ ne pourrait sans doute pas se faire, le Conseil d'Administration a décidé l'achat pour ce même montant de truites portions et plus.

Ainsi, ce sont près de 5 100 kilos de poisson (*achetés et récupérés*) qui ont été répartis sur ces barrages, pour un montant de 14 654,26 €.

Les parcours de loisir

Treize parcours loisir sont répartis sur le département de la Haute-Vienne. Toujours très appréciés des pêcheurs locaux, ils bénéficient de trois déversements de 60 kilos de truites, hormis le parcours de Marval, plus petit que les autres qui ne reçoit que 30 kilos par déversement.

La Fédération a donc déversé en 2020, 2 430 kilos de Truites arc-en-ciel au total pour une valeur de 12 049,16 euros.

Alevins et truitelles fario

La Fédération a également participé à l'achat de 40 000 alevins et truitelles fario de souche Haute-Vienne pour 1 696,20 euros.

En raison du premier confinement, les livraisons des alevins et truitelles de souche Isle ou Dronne, n'ont pas pu être effectuées.





BILAN DES EMPOISSONNEMENTS



BILAN GLOBAL 2020

Ce bilan concerne uniquement les achats de poissons. Les poissons récupérés lors des vidanges de plans d'eau ne sont pas comptabilisés ici. Il s'agit de la campagne d'empoissonnement 2020 qui s'étend jusqu'en janvier et février 2021.

En 2020, la Fédération de pêche a continué à travailler avec plusieurs pisciculteurs que nous remercions ici :

- Monsieur Baudon de « la pisciculture du Bardon » ;
- Monsieur Boissier des « Etangs creusois » ;
- Monsieur Mignon des « Pêcheries de Pontaurmur » ;
- Monsieur Evrard de « la salmoniculture du Verger ».

Espèces	Quantités	Total (€)
Carpes (0 à 5 kg)	1 590 kg	3 975,00
Carpes (6/8 kg)	340 kg	1 700,00
Gardons	4 620 kg	24 057,37
Tanches	710 kg	3 692,00
Ables de Heckel	490 kg	2 791,53
Brochets	240 kg	2 856,00
Sandres	40 kg	840,00
TAC* portions (parcours loisir et plan d'eau)	4 730 kg	23 453,71
TAC* Rénier	300 kg	2 373,75
Truites Fleix	909 kg	4 997,85
Truitelles et alevins	40 000 pièces	1 696,20
TOTAL	15 272 kg	98 478,88 €

TAC* : *Truites arc en ciel*

Pour l'ensemble de ces opérations d'empoissonnements et d'alevinages gérées par la Fédération, le total s'élève à plus de 13,5 tonnes de poissons et 40 000 jeunes truites répartis sur tout le département pour un coût de près de 69 000 euros. Plus de 2,8 tonnes de poissons ont été récupérées sur des vidanges.

Il faut ajouter également les poissons déversés par les AAPPMA sur les cours d'eau, plans d'eau ou barrages du département.

La Fédération remercie le groupement des AAPPMA de Limoges pour sa participation à l'effort commun d'empoissonnement. En 2020, le groupement a contribué à hauteur de 1 000 euros à l'achat de poissons à destination des barrages et plans d'eau du département.

La Fédération remercie également tous les bénévoles qui apportent leur aide lors de ces différentes opérations d'empoissonnements.



BILAN DES EMPOISSONNEMENTS

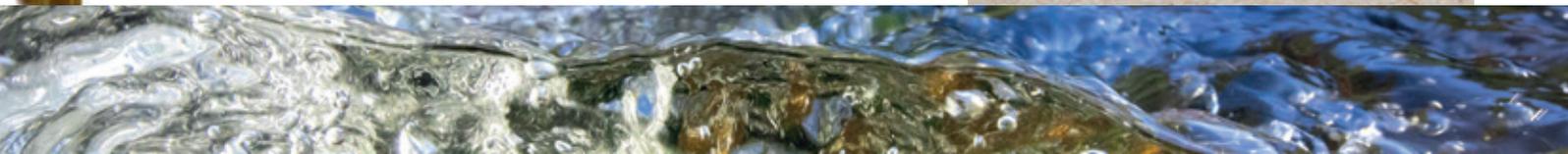
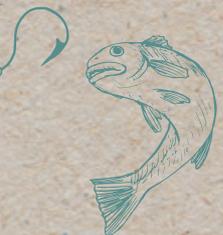






BILAN FINANCIER

RAPPORT
ANNUEL D'ACTIVITÉS 2020





BILAN FINANCIER



● LA VENTE DES CARTES

Au global, 14 717 cartes de pêche ont été vendues en Haute-Vienne en 2020. Cela représente une baisse notable de 2,81 % par rapport à l'exercice précédent (15 143 en 2019).

Il s'agit d'une nouvelle diminution préoccupante dans la continuité de la mauvaise série des trois années précédentes (presque 12 % de perte depuis 2016, année où notre département comptait 16 672 cartes).

La crise sanitaire a été sans nul doute le principal déclencheur de cette chute et principalement le 1^{er} confinement intervenu seulement 2 jours après l'ouverture de la pêche dans les eaux de première catégorie piscicole. A la levée de ce confinement, dès le début du mois de mai, nous observons une baisse d'effectifs de plus de 30 % par rapport à la même période l'année précédente. Plusieurs actions ont été menées pour attirer de nouveaux adhérents mais aussi ceux qui n'avaient pas encore pris leurs cartes de pêche si bien que l'écart s'est réduit progressivement sans pour autant s'effacer.

■ Une analyse détaillée pour les différents types de cartes donne les informations suivantes :

Poursuite de l'érosion des cartes « Interfédérale » et « Majeure » :

- 5 387 cartes « Interfédérale » (- 7.9 % vs 2019)
- 1 571 cartes « Majeure » (- 9.87 % vs 2019)
- 68 cartes « Majeure – Offre d'Automne » (+134.48% vs 2019)

Cette baisse globale de -7.81 % des cartes annuelles est un nouveau signal d'alarme concernant la fragilité de nos effectifs. En effet, les cartes « Interfédérale » et « Majeure » représentent la base de nos effectifs. Elles génèrent la principale source de revenus de la Fédération. Or, elles ont fondu de presque 14 % depuis 2017. La démographie de notre département (*vieillesse de la population*) explique en partie le phénomène observé mais la crise sanitaire de 2020 a accéléré cet effondrement en doublant les pertes enregistrées les trois années précédentes.

Baisse sensible des cartes « Femme » / « Mineure » / « Découverte – 12 ans » :

Ces trois catégories de cartes ont sensiblement baissé en 2020 :

- 594 cartes « Découverte femme » (- 1.49 % vs 2019)
- 1 200 cartes « Mineure » (+0.5 % vs 2019)
- 1 936 cartes « Découverte - 12 ans » (- 14.37 % vs 2019)

Augmentation des cartes « Hebdomadaire » et « Journalière » :

- 544 cartes « Hebdomadaire » (+7.09 % vs 2019)
- 3 344 cartes « Journalière » (+16.27 % vs 2019)

Les cartes « Hebdomadaire » et les cartes « Journalière » ont profité de l'effet « sortie du confinement » et l'accalmie de l'été, avec des hausses notables.

La Fédération réfléchit depuis plusieurs années à la meilleure stratégie à adopter pour enrayer l'évolution négative de ses effectifs. Le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP), finalisé en 2020, est un des axes majeurs de la stratégie de dynamisation et de relance.

Ce schéma a pour objectif de définir les leviers les mieux adaptés à la pérennisation et à la progression des effectifs.

15 000 cartes de pêche représentent encore un socle considérable de pratiquants sur lequel la Fédération doit s'appuyer pour pérenniser son activité. Beaucoup d'autres fédérations départementales envient cet effectif. La Fédération haut-viennoise a la responsabilité de mener dans l'avenir les actions appropriées pour redonner un maximum d'attractivité à notre loisir favori et séduire de nouveaux pratiquants.



BILAN FINANCIER



Tableau de la répartition des ventes 2020

Type de carte	2018	2019	2020	Variation 2019/2020	Répartition
Interfédérale	5 873	5 849	5 387	-7,90%	38,63 %
Majeure	1 820	1 743	1 571	-9,87%	11,51 %
Femme	617	603	594	-1,49%	3,98 %
Mineure	1 213	1 194	1 200	+0,50%	7,88 %
-12 ans	2 393	2 261	1 936	-14,37%	14,93 %
Hebdomadaire	574	508	544	+7,09%	3,35 %
Journalière	2 944	2 876	3 344	+16,27%	18,99 %
Club Halieutique	87	80	73	-8,75%	0,53 %
Offre d'Automne	16	29	68	+134,48%	0,19 %
Total	15 537	15 143	14 717	-2,81%	100 %

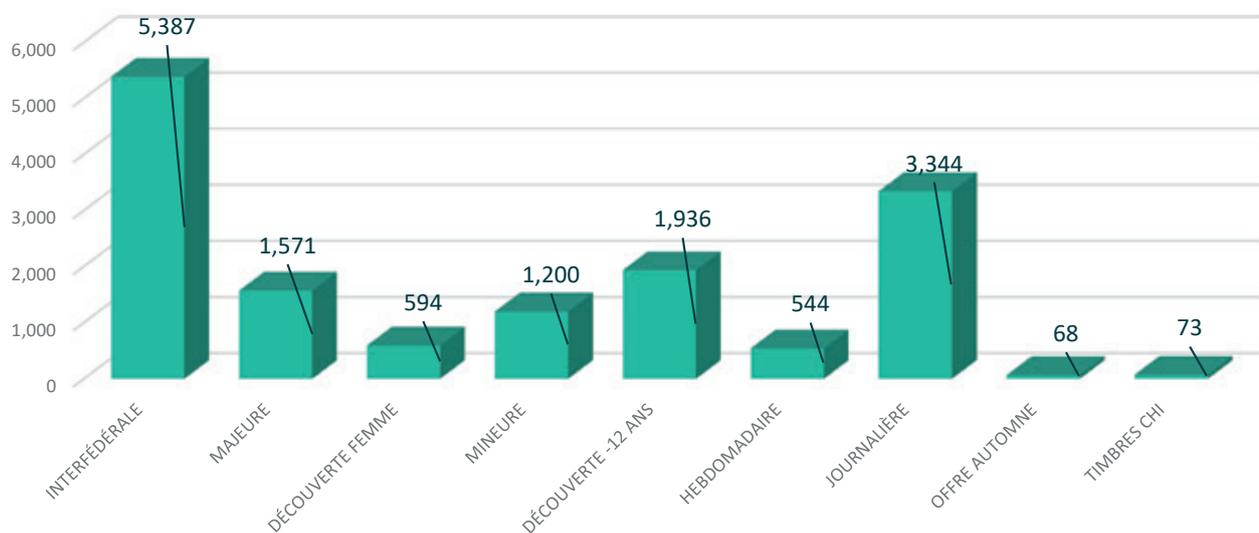
Vignette du Club Halieutique

Une baisse des ventes de -7.91 % cette année avec 5 460 timbres délivrés en 2020 contre 5 929 en 2019.



Timbre Halieutique	2018	2019	2020	Variation 2019/2020
Quantité	5 960	5 929	5 460	-7,91%

Graphique de la répartition des ventes 2020

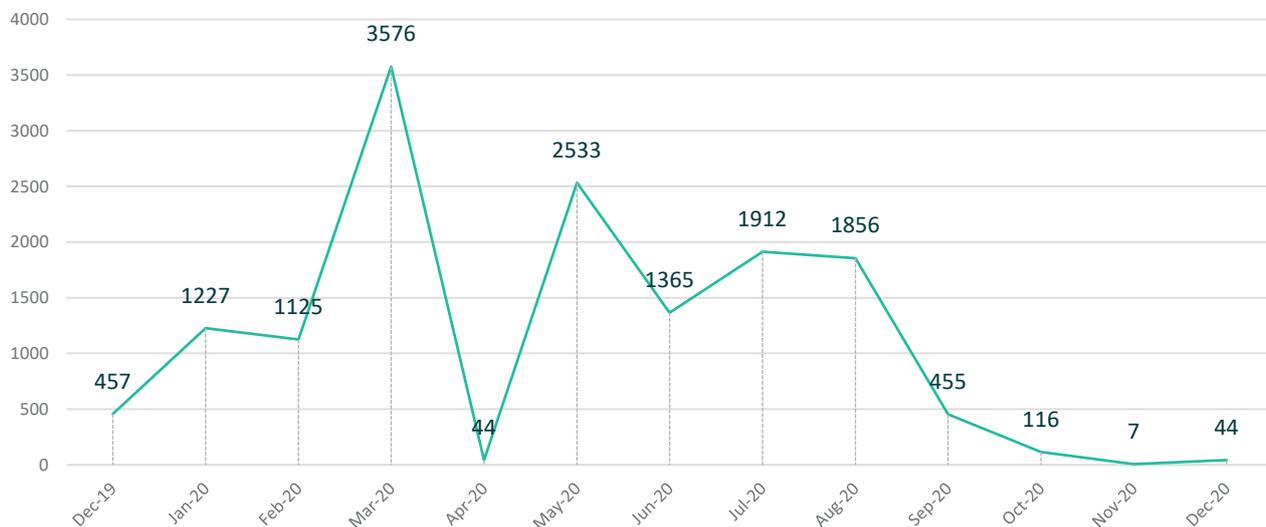




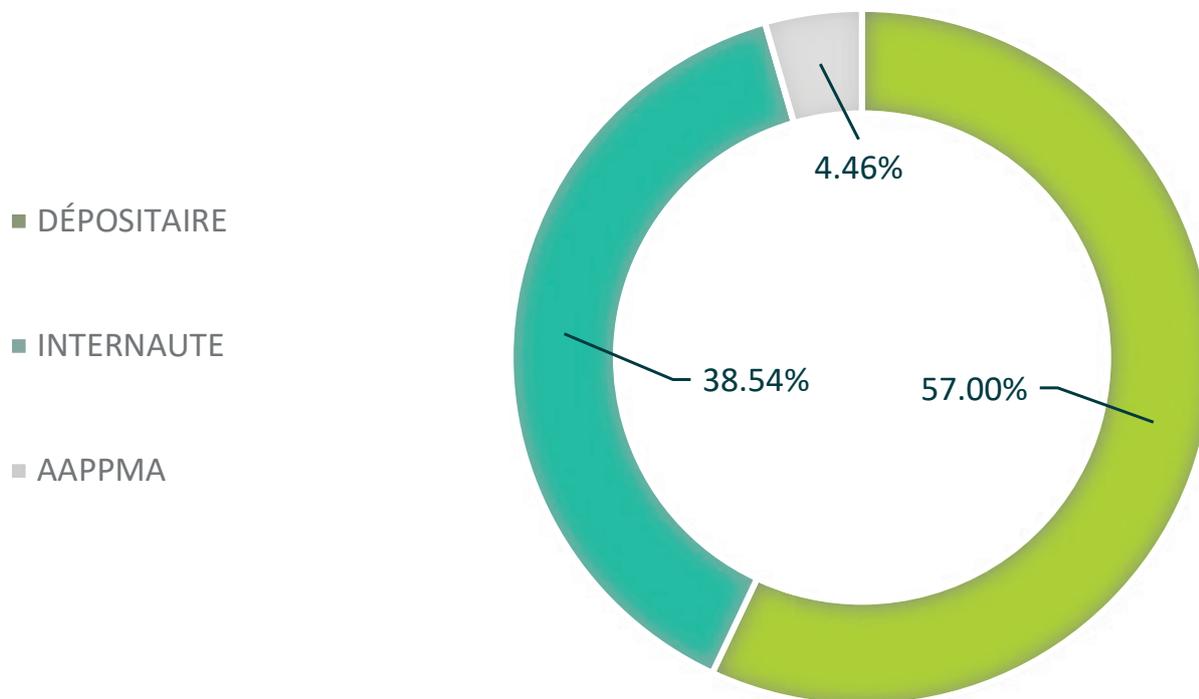
BILAN FINANCIER



Graphique de la répartition mensuelle des ventes 2020



Graphique de la répartition par points de vente en 2020

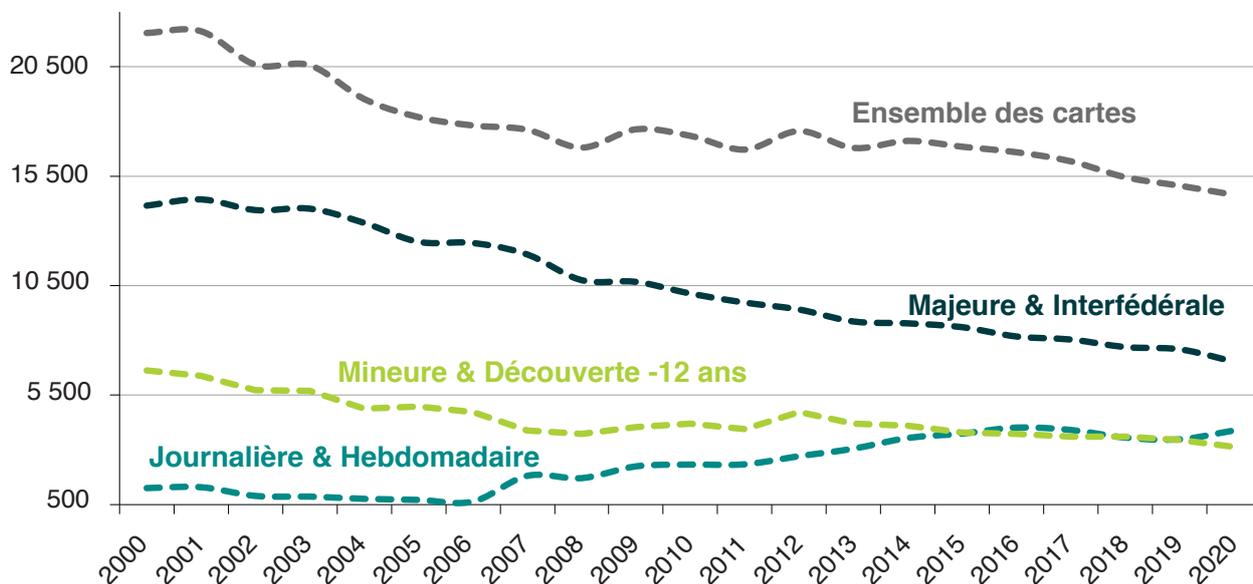




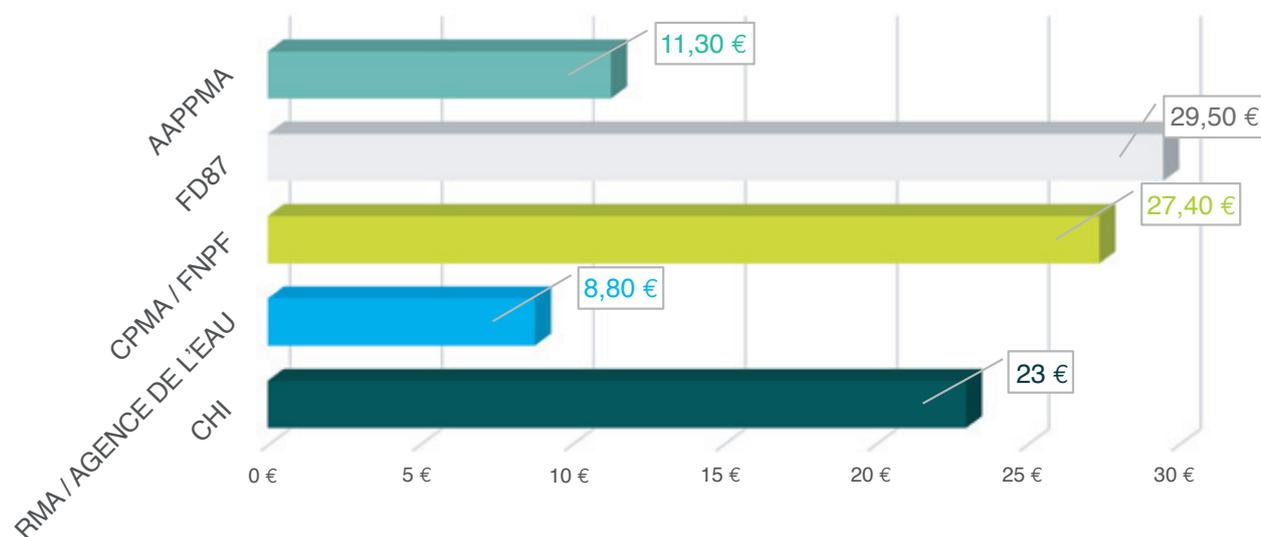
BILAN FINANCIER



Graphique de l'évolution des ventes depuis 2000



Carte complète, où va l'argent ?



- La cotisation pour les milieux aquatiques (CPMA) est la contrepartie financière revenant à la FNPF.
- La redevance pour protection du milieu aquatique (RMA) est versée à l'Agence de l'Eau.
- La cotisation halieutique interdépartementale (CHI) est versée au Club Halieutique.





BILAN FINANCIER



● BILAN ANNUEL 2019 DES AAPPMA

La crise sanitaire de 2020 a également perturbé fortement le fonctionnement du réseau associatif en bloquant, dans la première partie de l'année, la possibilité de réaliser les Assemblées Générales mais également les réunions des Conseils d'Administration ou de Bureau. C'est ainsi que plusieurs AAPPMA n'ont pu fournir dans les délais les bilans de l'année précédente, qui sont à réaliser avant le 31 mars de chaque année. Le réseau associatif s'est malgré tout adapté, profitant d'une part des nouvelles possibilités apportées par des modifications règlementaires et d'autre part par l'aide apporté par la Fédération, de réaliser ces réunions statutaires par des moyens autres que le présentiel. Malheureusement, et malgré tous ces efforts, 1 association n'avait toujours pas produit son bilan 2019 au 31 décembre 2020.

Il est de la responsabilité de chaque AAPPMA de fournir les documents les plus précis et les plus justes possibles, le tout dans les délais fixés par les statuts. En effet, ces documents sont utilisés par la Fédération pour recenser l'ensemble des actions entreprises par les AAPPMA au cours de l'année passée et de mettre en valeur les principales réalisations mais ils sont également contrôlés par les services de la Préfecture.

● BILAN FINANCIER DE LA FÉDÉRATION AU 31 DÉCEMBRE 2020

L'exercice 2020 fait apparaître un résultat d'exploitation de 80 504 euros, auquel il faut ajouter des produits exceptionnels, portant ainsi l'excédent de l'année 2020 à 110 000 euros.

Ce résultat atypique doit évidemment être mis dans le contexte très particulier de la pandémie actuelle qui a notablement impacté notre bilan, tant dans les dépenses que dans les recettes.

Les charges ont baissé d'environ 10% : moins de déplacements, pas de frais d'Assemblée Générale, pas d'interventions scolaires ni de critérium jeunes, non réalisation d'un gros chantier prévu sur le ruisseau du Theil affluent de la Ligoure, etc.

Les produits ont été supérieurs au prévisionnel, car le contexte sanitaire a permis de dégager du temps/homme mis à profit pour solder de nombreux dossiers en cours et pour réaliser des prestations donnant lieu à facturation (*pêches électriques, études etc.*).

C'est ainsi que les postes subventions agence de l'eau (53 000 euros) et FNPF (66 000 euros) ont été supérieurs au prévisionnel.

Enfin, la diminution des cartes majeures, importante lors du deuxième confinement a été en partie rattrapée par l'explosion des cartes temporaires durant l'été et une reprise automnale significative. L'année 2020 s'est terminée par une perte de 7% sur les cartes majeures, qui ne s'est traduite « que » par une perte de recette de 10 000 euros.

Le Conseil d'Administration propose de mettre cet excédent inhabituel en réserve, pour l'intégrer au budget prévisionnel 2021, volontairement déficitaire pour lancer les premières actions du SDDL.P.



BILAN FINANCIER



Compte de résultat synthétique au 31 décembre 2020

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE		
Charges		
	2019	2020
Achats de matières premières	110 428 €	97 710 €
Autres achats non stockés et charges externes	284 247 €	271 155 €
Impôts et taxes	14 321 €	7 054 €
Personnel et charges	296 941 €	293 913 €
Dotations aux amortissements	14 663 €	28 616 €
Autres charges	22 360 €	11 715 €
CHARGES D'EXPLOITATION	742 961 €	710 164 €
Charges financières	789 €	3 636 €
Charges exceptionnelles	8 430 €	15 €
TOTAL CHARGES	752 180 €	713 815 €

Produits		
	2019	2020
Production vendue	23 412 €	31 286 €
Subventions d'exploitation	342 297 €	387 159 €
Autres produits de gestion	396 371 €	367 296 €
Reprises & Transfert de charges	1 428 €	4 928 €
PRODUITS D'EXPLOITATION	763 508 €	790 668 €
Produits financiers	4 518 €	1 642 €
Produits exceptionnels	7 880 €	31 409 €
TOTAL PRODUITS	775 906 €	823 719 €
Résultat d'exploitation	20 548 €	80 504 €
Résultat courant	24 277 €	78 510 €
EXCEDENT OU DEFICIT	+ 23 727 €	+ 109 904 €



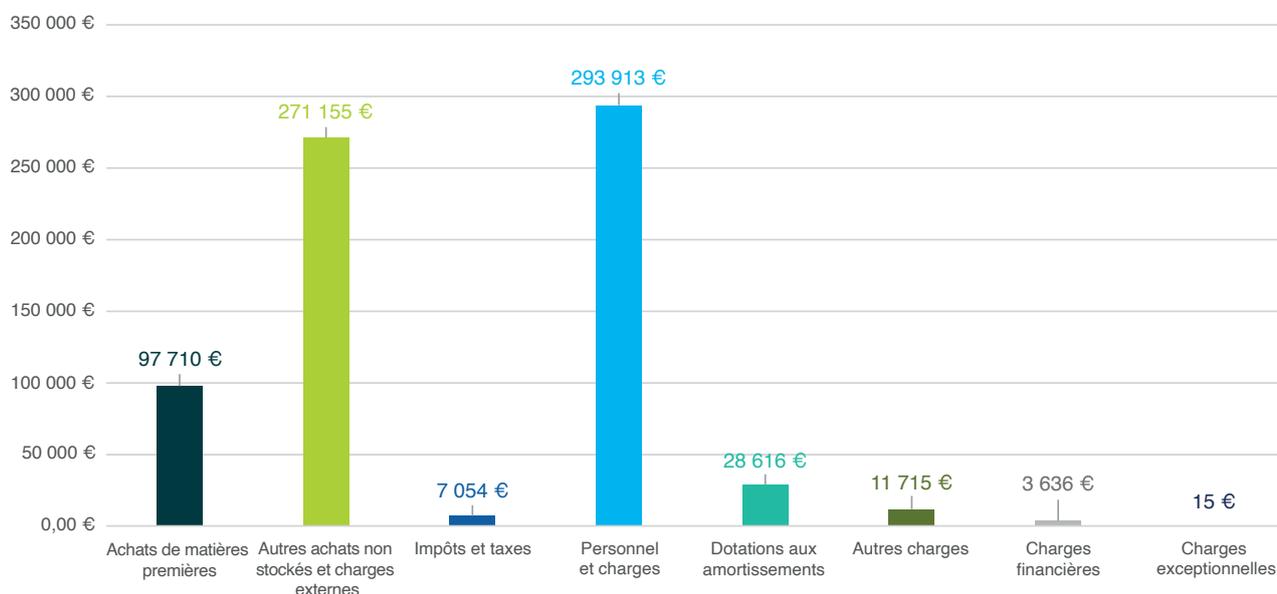


BILAN FINANCIER

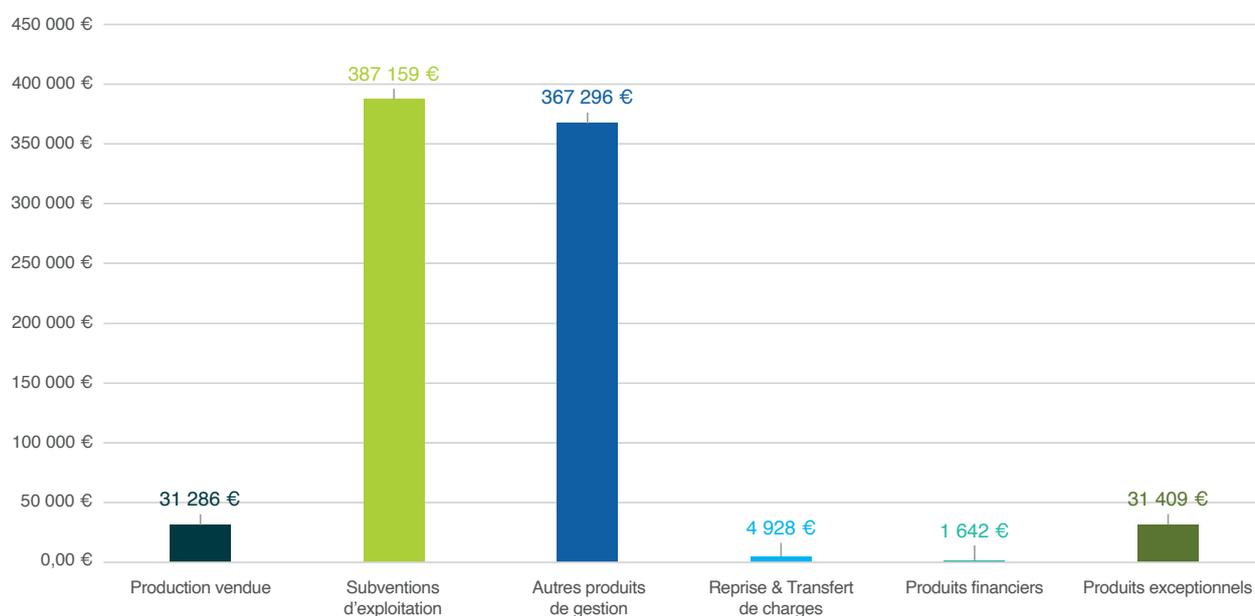


Compte de résultat au 31 décembre 2020 (charges et produits)

Charges 2020 :



Produits 2020 :





HOICHE

EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT & CONSEIL

FEDERATION DE LA HAUTE-VIENNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Comptes annuels clos au
31/12/2020

31 rue Jules Noël
87000 LIMOGES

EXTRAIT
DES DOCUMENTS FINANCIERS

EXERCICE 2020

15 rue des Coopérateurs - 87004 LIMOGES

Tél. : 05 55 77 68 26

E-mail : limoges@hoche.com

www.hoche.com

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et	41 176	39 082	2 094	1 002
Immobilisations corporelles				
Terrains	518 284	8 894	509 390	485 721
Constructions	988 229	392 356	595 873	301
Installations techniques, matériel et outilla	103 325	76 016	27 309	21 126
Autres immobilisations corporelles	176 088	137 869	38 219	13 115
Immob. en cours / Avances et acomptes				252 824
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 827 102	654 217	1 172 885	774 089
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur command	3 336		3 336	3 336
Créances				
Usagers et comptes rattachés	11 267	248	11 019	21 151
Autres créances	364 240		364 240	170 454
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	949 693		949 693	1 107 924
Charges constatées d'avance	16 279		16 279	19 302
ACTIF CIRCULANT	1 344 815	248	1 344 567	1 322 166
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	3 171 917	654 465	2 517 452	2 096 255

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 542 167	1 518 440
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	109 904	23 727
Subventions d'investissement	186 353	13 621
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	1 838 425	1 555 788
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		4 000
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		4 000
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	401 539	184 927
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	401 539	184 927
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 976	44 622
Dettes fiscales et sociales	50 797	48 183
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	74 958	174 239
Autres dettes	78 507	78 746
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	5 250	5 750
DETTES	679 028	536 467
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	2 517 452	2 096 255

Compte de résultat

	31/12/20	31/12/19	31/12/18
Ventes de marchandises			
Production vendue	31 286	23 412	45 714
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	387 159	342 297	473 541
Reprises et Transferts de charge	4 928	1 428	2 544
Autres produits	367 296	396 371	383 839
Produits d'exploitation	790 668	763 509	905 638
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières	97 710	110 428	226 123
Variation de stock de matières premières			
Autres achats non stockés et charges externe	271 155	284 247	318 748
Impôts et taxes	7 054	14 321	11 533
Salaires et Traitements	219 621	223 748	219 521
Charges sociales	74 292	73 193	91 497
Amortissements et provisions	28 616	14 663	18 109
Autres charges	11 715	22 360	21 262
Charges d'exploitation	710 164	742 961	906 793
RESULTAT D'EXPLOITATION	80 504	20 548	-1 155
Opérations faites en commun			
Produits financiers	1 642	4 518	6 289
Charges financières	3 636	789	410
Résultat financier	-1 993	3 729	5 879
RESULTAT COURANT	78 510	24 277	4 724
Produits exceptionnels	31 409	7 880	11 788
Charges exceptionnelles	15	8 430	5 182
Résultat exceptionnel	31 394	-550	6 607
Impôts sur les bénéfices			
Report des ressources non utilisées			
Engagements à réaliser			
EXCEDENT OU DEFICIT	109 904	23 727	11 331
Contribution volontaires en nature			
Bénévolat	900	3 767	4 257
Prestations en nature			
Dons en nature			
Total des produits	900	3 767	4 257
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite			
Personnel bénévole	900	3 767	4 257
Total des charges	900	3 767	4 257


Détail du bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Autres immob. incorporelles / Avances et	41 176	39 082	2 094	1 002
208100 - LOGICIELS ET BREVETS	41 176		41 176	39 055
280810 - AMORTIS. LOGICIELS ET BRE		39 082	-39 082	-38 052
Immobilisations corporelles				
Terrains	518 284	8 894	509 390	485 721
211000 - TERRAINS	468 260		468 260	468 260
212000 - AGENCT. & AMÉNAGT. TERR	50 025		50 025	24 202
281200 - AMORTIS. AGENCT. AMÉNAG		8 894	-8 894	-6 741
Constructions	988 229	392 356	595 873	301
213100 - BATIMENTS	949 300		949 300	367 622
213500 - INSTALLATIONS GÉNÉRALES	38 929		38 929	54 518
281310 - AMORTIS. CONSTRUCTIONS		353 587	-353 587	-367 622
281350 - AMORTIS. AGENCEMENTS C		38 769	-38 769	-54 216
Installations techniques, matériel et outilla	103 325	76 016	27 309	21 126
215000 - INST. TECHN. MAT. OUT	103 325		103 325	100 164
281500 - AMORTIS. MATÉRIEL ET OUTI		76 016	-76 016	-79 038
Autres immobilisations corporelles	176 088	137 869	38 219	13 115
218200 - MATÉRIEL DE TRANSPORT	94 914		94 914	94 914
218300 - MATÉRIEL DE BUREAU	51 205		51 205	28 530
218400 - MOBILIER	29 969		29 969	24 205
281820 - AMORTIS. MATÉRIEL DE TRA		90 027	-90 027	-85 540
281830 - AMORTIS. MATÉR.BUREAU E		32 905	-32 905	-25 723
281840 - AMORTIS. MOBILIER		14 937	-14 937	-23 271
Immob. en cours / Avances et acomptes				252 824
231000 - IMMOBILISAT. CORPORELLES				252 824
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 827 102	654 217	1 172 885	774 089
Stocks				
Avances et acomptes versés sur command	3 336		3 336	3 336
409100 - FOURNISSEURS - ACOMPTE	3 336		3 336	3 336
Créances				
Usagers et comptes rattachés	11 267	248	11 019	21 151
411000 - CLIENTS	11 019		11 019	21 151
416000 - CLIENTS DOUTEUX OU LITIGI	248		248	307
491000 - PROVIS. DÉPRÉC. COMPTES		248	-248	-307
Autres créances	364 240		364 240	170 454
401000 - FOURNISSEURS				366
409800 - FOURNISSEURS - RRR À OBT				13 330
448700 - ETAT - PRODUITS À RECEVOI	361		361	
462000 - CRÉANCES S/CESSIONS D'IM				1 100
468710 - PRODTS DE GESTION A REC	213 905		213 905	155 658
468720 - PDT A RECEVOIR SUBVENTIO	149 974		149 974	
Divers				
Disponibilités	949 693		949 693	1 107 924
512000 - CAISSE D'EPARGNE CPTÉ CI	36 378		36 378	36 378
512100 - CAISSE D'EPARGNE N° 3669	157 564		157 564	69 576
512500 - CAISSE D'EPARGNE CSL ASS	365 007		365 007	543 996
512550 - CAISSE EPARGNE SALAIRES	22 530		22 530	
512600 - SOCIETE GENERALE N+ 7269	36 759		36 759	43 147
512710 - CAISSE EPARGNE LIVRET	56 787		56 787	56 493
512720 - SOCIETE GENERALE COMPT	200 499		200 499	200 281

 **Détail du bilan**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
514100 - LA POSTE CPTE 21-22H	73 810		73 810	157 628
530000 - CAISSE	360		360	423
Charges constatées d'avance	16 279		16 279	19 302
486000 - CHARGES CONSTATÉES D'A	16 279		16 279	19 302
ACTIF CIRCULANT	1 344 815	248	1 344 567	1 322 166
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	3 171 917	654 465	2 517 452	2 096 255


Détail du bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 542 167	1 518 440
101200 - PATRIMOINE INTÉGRÉ	1 542 167	1 518 440
RESULTAT DE L'EXERCICE	109 904	23 727
Subventions d'investissement	186 353	13 621
131120 - SUBV. AMENAGEMENT TERRAIN	29 036	9 244
131130 - SUBV. AGRANDISSEMENT LOCAUX	155 000	
131200 - SUBVENTION MAT.PÊCHE ÉLECTRIQUE	7 523	5 000
131210 - SUBVENT. MATÉRIEL INFORMATIQUE	1 284	1 284
131230 - SUBV. SIMULATEUR	2 350	2 350
131240 - SUBV. PRIME CEE TRAVAUX	2 186	
139112 - SUBV. AMENAGEMENT TERRAIN	-4 990	-2 142
139113 - SUBV. INVTS AGRANDISSEMENT LOCAUX	-1 324	
139120 - SUBVENT. MAT. PÊCHE INSCRITE AU CR	-2 177	-615
139121 - SUBVENT. MAT. INFORMATIQUE	-790	-361
139123 - SUBV. MODIF. BATEAU INSCRITE AU CR	-1 727	-1 139
139240 - SUBV. PRIMES TRAVAUX CEE	-18	
FONDS PROPRES	1 838 425	1 555 788
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		4 000
151100 - PROVISIONS POUR LITIGES		4 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		4 000
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	401 539	184 927
164100 - EMPRUNT CE 30.000 €- 4458910		6 153
164110 - EMPRUNT CE 22 000 €- 4558911	5 631	10 073
164120 - EMPRUNT SG 400 000 €- 07/2038	395 005	168 374
168840 - INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CRÉDIT	902	327
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	401 539	184 927
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 976	44 622
401000 - FOURNISSEURS	40 646	2 377
408100 - FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	27 330	42 245
Dettes fiscales et sociales	50 797	48 183
421999 - PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES		24
428200 - DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	23 518	23 235
431100 - MSA	9 204	10 298
437500 - MUTUELLE ET PREVOYANCE	7 035	4 400
438200 - CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	8 194	7 856
442100 - PRÉLÈVEMENTS À LA SOURCE (IR)	282	349
448600 - ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	2 564	2 021
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	74 958	174 239
404100 - FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	56 152	174 239
408400 - FRS IMMOBIL. - FACT. NON PARVENUES	18 806	
Autres dettes	78 507	78 746
467000 - AUTRES COMPTES DÉBITEURS/CRÉDITEURS	1 116	1 116
467200 - TIMBRES HALIEUTIQUES	1 753	170
473110 - TIMBRES PISCICOLES AGENCE DE L'EAU	72 366	77 039
473120 - AAPPMA - PART DES ASSOCIATIONS	3 272	420
Produits constatés d'avance	5 250	5 750
487000 - PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	5 250	5 750
DETTES	679 028	536 467

 **Détail du bilan**

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	2 517 452	2 096 255


Détail du Compte de Résultat

	31/12/20	31/12/19	31/12/18
Production vendue	31 286	23 412	45 714
701000 - CESSIONS ALEVINS POISSONS	18 121	15 162	36 164
706000 - PÊCHES ÉLECTRIQUES	11 165	4 250	6 750
706100 - GROUPEMENT LIMOGES ALEVIN	1 000	1 000	1 000
706110 - GROPT. LGES TRAVX PISCICOLE	1 000	1 000	1 000
706200 - PRESTATIONS DE SERVICES			800
708800 - AUTRES PRODUITS ACTIVITÉS A		2 000	
Subventions d'exploitation	387 159	342 297	473 541
741810 - SUBV. CLUB HALIEUTIQUE	39 937	49 937	39 800
741851 - SUBV. FPNF AIDE À L'EMPLOI	132 000	132 000	132 000
741853 - SUBV. FPNF TRAVAUX ET PRES	66 123	32 200	20 103
741859 - FPNF SUBVENTIONS DIVERSES	7 558	6 903	6 704
741860 - SUBV. DIVERSES	8 137	9 577	5 000
741870 - SUBV. A. DE L'EAU TRAVAUX	53 469	22 663	95 893
741871 - SUBV. A.DE L'EAU.ACCORD CAD	31 500	31 500	49 200
741880 - SUBV. COLL. LOCALES TRAVAU	1 520	27 827	82 977
741881 - SUBV. ARP-NA - ACTIONS DIVER	46 915	29 691	19 000
741882 - SUBV. SYNDICAT LAC VASSIVIE			10 925
741883 - SUBV. EUROPE LEADER			11 939
Reprises et Transferts de charge	4 928	1 428	2 544
781500 - REPRIS.S/PROVIS.RISQUES & C	4 000	848	
781740 - REPRIS.S/PROV.DÉPRÉC. CRÉA	59	42	38
791000 - TRANSFERT DE CHARGES D'EX	654	283	2 292
791010 - FRAIS ADMINISTRATIF	215	255	215
Autres produits	367 296	396 371	383 839
751100 - PRODUITS COTISATIONS FÉDÉR	267 092	276 979	281 808
751200 - PRODUITS CLUB HALIEUTIQUE	88 444	83 224	83 398
758000 - PRODUITS DIVERS GESTION CO	67	2	26
758100 - PRODUITS P. V. ET PROCÉDURE	350	2 671	3 100
758110 - PRESTATIONS ET DÉBOURS RE	9 613	21 620	8 696
758120 - REPAS REFACTURÉS		1 700	1 620
758130 - RETROCESSIONS MATERIELS	20		10
758140 - INSCRIPTIONS CHALLENGES		7 850	
758610 - ANIMATION ET INITIATION À LA P	1 710	2 325	5 180
Produits d'exploitation	790 668	763 509	905 638
Achats de matières premières	97 710	110 428	226 123
602121 - ACHATS ALEVINS TRUITE FARIO	2 424	6 070	3 505
602125 - ACHATS TRUITELLES FARIO	968	9 484	9 374
602131 - ACHATS T.A.C.	30 825	27 262	30 408
602132 - ACHATS CARPES	4 571	6 437	10 695
602133 - ACHATS GARDONS	35 403	33 210	102 483
602134 - ACHATS TANCHES	5 509	4 801	5 546
602135 - ACHATS BROCHETS	7 200	15 850	34 834
602136 - ACHATS BLACK-BASS	1 393		4 643
602137 - ACHATS GOUJONS		3 216	4 675
602138 - ACHATS SANDRES	4 546		12 998
602139 - ACHATS PERCHES	607		6 638
602141 - ACHATS ABLES DE HECKEL	2 792	3 057	
602142 - ACHATS ROTENGLLES		785	
602220 - ACHATS FOURN. CONS. PRODUI	1 472	255	323
Autres achats non stockés et charges externe	271 155	284 247	318 748
604000 - SOUS TRAITANCE PRESTATION	3 800	1 402	1 620
606100 - EAU GAZ ELECTRICITÉ	4 877	4 445	4 153
606280 - CARBURANTS VEHICULES	2 870	3 831	4 663


Détail du Compte de Résultat

	31/12/20	31/12/19	31/12/18
606300 - ACHATS DE PETIT ÉQUIPEMENT	2 747	1 346	1 298
606400 - ACHATS FOURNITURES ADMINIS	5 011	5 235	7 078
606500 - FOURNITURES HABILLEMENT	3 562	3 144	1 631
613230 - BAUX DE PECHE	17 078	17 045	16 963
613500 - LOCATIONS MATÉRIEL DE BURE	2 016	1 789	1 561
613501 - LOCATION ZEENDOC	2 339	2 332	2 234
613510 - LOCATIONS DE MATÉRIEL TECH	40		
613520 - LOCATIONS DE MATÉRIEL DE TR	1 082	997	2 759
615200 - ENTRETIEN RÉPARATION BIENS	10 885	444	3 531
615400 - TRAVAUX D'INTERETS GENERA	93 271	107 981	140 299
615410 - AUTRES TRAVAUX	2 518		
615420 - PECHE ELECTRIQUE	3 284	895	1 410
615500 - ENTRETIEN SUR BIENS MOBILIE	285		
615580 - ENTRETIEN VEHICULE DE TRAN	2 211	3 158	4 070
615600 - ENTRETIEN MATÉRIEL	548	140	490
616000 - ASS.LOCAUX + RCP + DIVERS	4 096	3 975	3 732
616100 - ASSURANCES VÉHICULES	3 369	3 248	3 197
618100 - DOCUMENTATION GÉNÉRALE	712	563	490
622600 - HONORAIRES AVOCATS	134	1 918	2 674
622610 - HONORAIRES COMPTABLE	7 200	7 080	6 960
622630 - HONORAIRES DIVERS	86	861	2 309
622640 - HONORAIRES ASSIST. JURIDIQU	3 000	3 000	3 000
622650 - HONORAIRES COMMISSAIRE CO	3 636	3 564	
622700 - FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEU	4 073	4 629	2 427
623300 - SALON PÊCHE EXPO	2 200	1 629	2 376
623320 - OPERATIONS JEUNES PECHEUR		3 830	5 786
623330 - ECOLE DE PECHE	7 541	11 494	16 612
623340 - PROMOTION PECHE EXCEPTION		13 201	
623400 - CADEAUX ET RÉCOMPENSES	2 880	14 349	15 242
623700 - PUBLICATIONS ET DÉPLIANTS P	24 216	9 984	9 594
623710 - PUBLICITÉS ET MÉDIAS	25 370	10 150	12 535
623800 - DIVERS (POURBOIRES, DONS C	177	273	217
625100 - VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	7 073	18 058	17 294
625600 - MISSIONS FPPHTEV	1 332	1 788	3 281
625700 - RÉCEPTIONS	880	725	1 273
626000 - FRAIS POSTAUX	1 521	2 863	3 297
626100 - FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIO	4 029	3 896	3 645
626200 - FRAIS INTERNET	419	419	419
627000 - SERVICES BANCAIRES	1 014	819	753
628800 - COTISATIONS ORGANIS. PARTE	7 773	7 747	7 878
Impôts et taxes	7 054	14 321	11 533
631100 - TAXE SUR LES SALAIRES	1 105	826	3 425
631200 - TAXE D'APPRENTISSAGE	192		
633300 - FORMATION	2 048	1 196	4 975
635120 - TAXES FONCIÈRES	3 584	3 364	3 068
635410 - DROITS DE MUTATION		8 860	
637800 - TAXES DIVERSES	125	75	65
Salaires et Traitements	219 621	223 748	219 521
641000 - REMUNERATIONS PERSONNEL	215 683	217 362	214 151
641200 - CONGÉS PAYÉS	283	3 367	2 063
641300 - GRATIFICATIONS STAGIAIRES	3 655	3 019	3 308
Charges sociales	74 292	73 193	91 497
645100 - COTISATIONS MSA	63 838	63 890	80 787
645200 - MUTUELLE ET PREVOYANCE	10 117	9 927	9 964


Détail du Compte de Résultat

	31/12/20	31/12/19	31/12/18
645500 - CHARGES S/CONGES PAYES	338	-624	746
Amortissements et provisions	28 616	14 663	18 109
681110 - DOT. AMORT. S/IMMOBIL. INCOR	1 029	420	246
681120 - DOT. AMORT. S/IMMOBIL. CORP	27 587	14 243	13 015
681500 - DOT. PROV. RISQUES & CH. EXP			4 848
Autres charges	11 715	22 360	21 262
651200 - SUBVENTIONS ACCORDEES	2 653	6 640	7 591
651600 - REDEVANCE AUDIOVISUELLE	138	139	139
651610 - REDEVANCES DIVERS	1 343	522	221
653200 - FRAIS D'ASSEMBLEES, DE CONS	7 315	14 950	12 995
654000 - PERTES S/CRÉANCES IRRÉCOU	122		293
658000 - CHARGES DIVERSES GESTION	145	109	23
Charges d'exploitation	710 164	742 961	906 793
RESULTAT D'EXPLOITATION	80 504	20 548	-1 155
Produits financiers	1 642	4 518	6 289
761000 - PRODUITS FINANCIERS	1 642	4 478	6 248
768000 - AUTRES PRODUITS FINANCIERS		40	41
Charges financières	3 636	789	410
661160 - INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS ET D	3 636	789	410
Résultat financier	-1 993	3 729	5 879
RESULTAT COURANT	78 510	24 277	4 724
Produits exceptionnels	31 409	7 880	11 788
772000 - PRODUITS DES EXERCICES ANT	24 391	4 188	9 333
775000 - PRODUITS CESSIONS ÉLÉMENT	250	1 100	1 403
777000 - QUOTE-PART DES SUBVENTION	6 768	2 592	1 053
Charges exceptionnelles	15	8 430	5 182
672000 - CHARGES SUR EXERCICES ANT	15	5 469	3 692
675000 - VALEURS COMPT. ÉLÉMENTS A		1 900	1 289
678800 - CHARGES EXCEPTIONNELLES D			201
687110 - DOT. AMORT. EXCE S/IMMOB IN		799	
687120 - DOT. AMORT. EXCE S/IMMOB CO		262	
Résultat exceptionnel	31 394	-550	6 607
EXCEDENT OU DEFICIT	109 904	23 727	11 331
Contribution volontaires en nature			
Bénévolat	900	3 767	4 257
870000 - BENEVOLAT	900	3 767	4 257
Total des produits	900	3 767	4 257
Personnel bénévole	900	3 767	4 257
864000 - PERSONNEL BENEVOLE	900	3 767	4 257
Total des charges	900	3 767	4 257



📍 31, rue Jules Noël - 87000 Limoges
☎ 05 55 06 34 77
✉ contact@federation-peche87.com
🌐 www.federation-peche87.com
f www.facebook.com/federation.peche.87
📷 www.instagram.com/federation.peche.87



Rédaction et création : FDAAPPMA87

Mise en page et impression : APCL Services -
GDS Imprimeurs

Crédits photos : FDAAPPMA87 -
Jean Desmaison - Anne-Cécile Monnier -
SABV - Marc Millieroux - Freepik

